



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 avril 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2025

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 12

#### Commerce et développement

#### Programme 10

#### Commerce et développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023** . . . . .	3
Orientations générales . . . . .	3
Programme de travail . . . . .	12
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	12
Sous-programme 2. Investissement et entreprises . . . . .	19
Sous-programme 3. Commerce international et produits de base . . . . .	26
Sous-programme 4. Technologie et logistique . . . . .	34
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux . . . . .	42

\* [A/79/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025***	50
	Vue d'ensemble	50
	Organes directeurs	56
	Direction exécutive et administration	57
1.	Direction exécutive et administration	57
2.	Mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux	60
	Programme de travail	62
	Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	62
	Sous-programme 2. Investissement et entreprises	63
	Sous-programme 3. Commerce international et produits de base	64
	Sous-programme 4. Technologie et logistique	65
	Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	66
	Appui au programme	67
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2025	69
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	70

---

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## **A. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables, résilients et inclusifs. Au vu du contexte actuel, marqué par les multiples crises en cours et les graves effets de régression que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a laissés dans son sillage, cette tâche est plus importante que jamais. Dans le document final de la quinzième session quadriennale de la Conférence, connu sous le nom de Pacte de Bridgetown, il est demandé à la CNUCED de s'employer à contrer les effets négatifs de la pandémie sur l'économie et le commerce mondiaux, ainsi que d'aider les pays en développement à transformer leurs économies en les diversifiant et en les rendant plus durables et plus résilientes, de faire évoluer les modalités de financement du développement, et de redynamiser le multilatéralisme. Il lui est également recommandé d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique, aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et aux pays en proie à des conflits ou sortant de conflits, tout en tenant compte des difficultés des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition. Le Pacte réaffirme en outre le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Enfin, il prévoit que la CNUCED prendra en compte un certain nombre de conditions qui sous-tendent la durabilité, l'inclusivité et l'équité de la croissance et du développement.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2025**

- 12.2 Le monde est aux prises avec de multiples problèmes survenant en cascade, tels que le surendettement, les fortes hausses du taux d'inflation et du coût de la vie, l'aggravation de la pauvreté et de la faim dans le monde, les tensions géopolitiques, les conflits armés et les changements climatiques. C'est pourquoi la CNUCED continuera de s'employer à favoriser un développement plus inclusif et plus durable et à renforcer la résilience face à ces difficultés, en tenant compte des besoins et des enjeux propres aux États membres et en se conformant aux dispositions du Pacte de Bridgetown. Conformément à son mandat, elle continuera de s'appuyer sur les trois piliers interdépendants qui sous-tendent son travail, à savoir : a) mener des travaux de recherche et des analyses de qualité, fondés sur des données factuelles, afin d'éclairer l'élaboration de politiques nationales, régionales et internationales, l'objectif étant de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) fournir une coopération technique aux pays en développement sur la base de ces analyses ; c) réunir les États membres dans ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Les pays font face à des problèmes multiples et interdépendants. L'endettement croissant des pays en développement à faible revenu, mais aussi de nombreux pays en développement à revenu intermédiaire, demeure un des principaux obstacles au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le service de la dette limite également la capacité de nombreux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques et d'effectuer la transition vers une économie produisant peu d'émissions. C'est pourquoi la CNUCED continuera de s'attaquer aux questions du coût élevé et de la vulnérabilité de la dette, tout en consolidant son appui au rôle que

peuvent tenir le commerce, l'investissement et la technologie dans la transition vers des économies à faibles émissions. Elle poursuivra l'action qu'elle mène autour des questions interdépendantes qui jouent de façon essentielle dans la capacité des pays de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables, tout en s'attachant à prendre en compte les besoins et les priorités des pays en développement. Pour ce faire, elle doit veiller à exécuter l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération et poursuivre ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération Sud-Sud, à la coopération triangulaire et à l'intégration régionale.

- 12.4 Conformément au mandat qui est le sien dans les domaines étroitement liés du commerce et du développement, la CNUCED appuiera la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des cibles associées aux objectifs de développement durable pertinentes. Elle est responsable de neuf des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au niveau mondial. Ceux-ci relèvent des objectifs 9, 10, 12, 16 et 17 et portent sur des thématiques liées au commerce, aux droits de douane, au financement du développement, à la dette, à l'investissement, aux financements illicites et à la viabilité des entreprises. La CNUCED continuera d'aider les États membres à avancer sur la voie de la réalisation non seulement des objectifs 8, 9, 10 et 17, mais aussi des objectifs 2, 5, 12, 14, 15 et 16, notamment en poursuivant ses activités d'élaboration de normes internationales et en recommandant des méthodes pour le suivi des indicateurs liés aux objectifs.
- 12.5 En parallèle des programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera tout particulièrement à mener à bien les mandats qui ont été reconfirmés et renforcés à l'occasion de la quinzième session de la Conférence, tels qu'énoncés dans le Pacte de Bridgetown. Elle articulera son action autour des quatre transformations majeures que le Pacte présente comme nécessaires pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable : transformer les économies par la diversification, transformer l'économie pour la rendre plus durable et plus résiliente, transformer les modes de financement du développement, et transformer le multilatéralisme. Elle s'adaptera également à tout mandat qui viendrait à être adopté à la seizième session quadriennale de la Conférence, prévue en 2025.
- 12.6 Dans le Pacte de Bridgetown, l'accent est mis sur la menace représentée par les changements climatiques ainsi que sur la nécessité de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de renforcer la résilience climatique. La CNUCED appuiera l'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour le traitement des questions relatives à l'économie du développement, qui intègre plus complètement l'inclusion, les changements climatiques et l'environnement dans un nouveau cadre commercial, financier et politique mondial, comme cela est également souligné dans le Pacte. Elle s'emploiera en particulier à renforcer le financement de l'action climatique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la logistique commerciale et des chaînes de valeur mondiales, à stimuler les investissements durables et à appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, compétitive, résiliente face aux changements climatiques, et durable. Elle continuera de diffuser et de promouvoir la question du traitement intégré de l'économie du développement dans les lieux de concertation internationaux, par exemple à l'occasion des sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Enfin, elle veillera à garantir la cohésion institutionnelle et la coordination de l'action sur les questions climatiques et environnementales dans l'ensemble des sous-programmes, par l'intermédiaire d'un groupe de travail interdivisions sur l'environnement et les changements climatiques.
- 12.7 Pour soutenir ses États membres et favoriser la transformation structurelle, comme cela lui a été demandé en application du Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera d'aider les pays en développement à établir des diagnostics plus précis, ainsi que de guider les choix en matière de politiques grâce à la mesure des capacités productives. Elle poursuivra ses activités visant à faire de la transition numérique, qui occupe une place déterminante dans la transformation des économies, un agent d'inclusivité.

- 12.8 Le Service des statistiques de la CNUCED continuera de fournir des informations et des indicateurs statistiques fiables et de qualité dans les domaines du commerce et du développement, qui sont interdépendants. La CNUCED traitera les données selon une approche intégrée et transversale et veillera à la coordination du développement des capacités statistiques au niveau institutionnel. Le Service des statistiques aidera les pays en développement à renforcer leur capacité de recueillir et de compiler des données et à mesurer les progrès accomplis en matière de commerce, de croissance et de développement durables, inclusifs et équitables. Il s'efforcera d'améliorer encore ses bases de données et d'utiliser de nouvelles méthodes de mesure en fonction des besoins et des demandes, en perfectionnant par exemple les prévisions immédiates grâce à l'association de l'intelligence artificielle et des statistiques officielles, ou en utilisant les données recueillies et communiquées par les pays du Sud au moyen de leurs propres cadres afin d'éclairer les débats mondiaux sur l'aide au développement. Il continuera de rendre compte des avancées ayant trait aux objectifs de développement durable en communiquant des informations actualisées sur l'évolution d'un ensemble d'indicateurs officiels et de données et statistiques complémentaires. Il fera par ailleurs le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies.
- 12.9 Conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera de mener des activités de coopération technique pour aider les pays à surmonter les difficultés aggravées ou révélées par la pandémie et à accroître leur résilience face aux futurs chocs économiques en renforçant leurs capacités productives, ainsi que d'améliorer la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer des politiques relatives au financement du développement, à l'investissement, au commerce international, à la science et à la technologie, et à la logistique, et de promouvoir le développement durable en se fondant sur une nouvelle stratégie et de nouveaux instruments de coopération technique.
- 12.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et au rayon d'action des entités partenaires dans les pays. À l'échelle régionale, elle maintiendra son étroite collaboration avec des organisations partenaires, telles que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Afrique, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales, les milieux d'affaires et ses partenaires de développement stratégiques, afin de favoriser l'intégration et la croissance économiques régionales. Elle continuera par ailleurs d'encourager la coopération avec les institutions financières internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt afin de faire progresser les débats internationaux sur le commerce, l'investissement et le financement.
- 12.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED poursuivra sa collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en concourant notamment à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle continuera de coopérer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (ITC) dans un esprit de complémentarité pour aider les pays en développement à s'intégrer au système commercial multilatéral. La CNUCED compte parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement. À ce titre, elle pilotera le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens de mise en œuvre des objectifs et sur l'exécution des obligations à cet égard, dans le cadre du mécanisme spécial de suivi des engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba et en participant aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Elle continuera d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays. En tant que membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, et en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED continuera de contribuer à la mise en œuvre des dispositions du Programme 2030 relatives à la science, à la

technologie et à l'innovation, et notamment d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. En outre, dans le cadre du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et d'autres mécanismes similaires, elle continuera de fournir des données et des analyses déterminantes destinées à permettre de mieux cerner les conséquences économiques des conflits armés, et aidera les décideurs à élaborer des stratégies et à trouver des solutions en travaillant en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies.

- 12.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2025 :
- a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions, et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;
  - b) Des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles pour financer les programmes de coopération technique, et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et de stratégies ;
  - c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;
  - d) Les États membres adoptent un nouveau mandat pour la CNUCED à la session quadriennale de 2025 de la Conférence.
- 12.13 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et conformément au Pacte de Bridgetown. Elle continuera de renforcer les capacités des États membres de concevoir et appliquer des politiques et de mettre en place des institutions, cadres et mécanismes qui soutiennent l'avancement économique, la sécurité économique et les droits des femmes et promeuvent leurs compétences et perspectives économiques et numériques. Elle continuera également d'analyser les répercussions qu'ont les conflits armés et d'autres phénomènes nouveaux sur l'égalité des genres et d'encourager la prise en compte des questions de genre dans les mesures de riposte. Elle développera ses travaux sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe ainsi que ses activités visant à examiner les façons dont les femmes et les hommes participent au commerce et à mesurer les bénéfices qu'elles et ils en tirent. Enfin, elle renforcera encore davantage la cohésion institutionnelle et les effets de synergie entre les divisions grâce à un comité interdivisions chargé de formuler des orientations stratégiques concernant les travaux de fond menés sur l'égalité des genres et le commerce.
- 12.14 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CNUCED a continué de tenir compte de la question du handicap dans ses processus d'élaboration et d'évaluation des projets de coopération technique. Sur le plan opérationnel, l'accès des membres des délégations des États membres et des participantes et participants aux réunions de la CNUCED organisées au siège est géré et assuré par l'Office des Nations Unies à Genève, qui applique les directives et les orientations du Secrétariat en matière de handicap. Pour les réunions organisées ailleurs qu'à Genève, la CNUCED veille à ce que l'ensemble des locaux et des installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 12.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	76/264 77/179	État d'insécurité alimentaire mondiale
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	78/134 78/135	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) Commerce international et développement
66/288	L'avenir que nous voulons		Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	78/136	Système financier international et développement
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	78/140	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	78/151	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	78/162 78/163	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/234	Participation des femmes au développement		Coopération Sud-Sud
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	78/167 78/230	Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies
73/241	Migrations internationales et développement	78/231	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	78/232	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud		
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2021/30	Les technologies libres au service du développement durable	2023/11	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données		

*Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2 et TD/519/Add.2/Corr.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha	TD/541/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session : le Pacte de Bridgetown

**Sous-programme 1**  
**Mondialisation, interdépendance et développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	77/22 77/174	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien Vers un nouvel ordre économique international
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance	78/121 78/137	Assistance au peuple palestinien Soutenabilité de la dette extérieure et développement
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable		

**Sous-programme 2**  
**Investissement et entreprises**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable	78/141	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
--------	---	--------	--

**Sous-programme 3**  
**Commerce international et produits de base**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

35/63 70/186	Pratiques commerciales restrictives Protection du consommateur	78/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
71/312 74/198	L'océan, notre avenir : appel à l'action Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021	78/133 78/138	La promotion de l'économie créative en faveur du développement durable Produits de base
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable		

**Sous-programme 4**  
**Technologie et logistique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable		



**Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/316	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	78/132	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales	78/160	Science, technologie et innovation au service du développement durable

*Résolutions du Conseil économique et social*

2015/26 ; 2020/12 ; 2023/3	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2023/4	Science, technologie et innovation au service du développement
2021/30	Les technologies libres au service du développement durable	2023/33	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

**Sous-programme 5****Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux***Résolutions de l'Assemblée générale*

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	78/164	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	78/232	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
		78/233	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

*Résolutions du Conseil économique et social*

2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session	2023/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session	2023/29	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031
2022/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session		

## Produits

12.16 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 12.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Document de séance établi pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapport sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapport sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée à la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général	1	1	1	1
6. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	1	1	1	1
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>107</b>	<b>97</b>	<b>107</b>	<b>103</b>
Réunions ou séances :				
8. Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	92	80	92	88
9. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	12	14	12	12
10. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
11. Cinquième Commission	1	1	1	1
12. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
13. Projet portant sur les statistiques liées au commerce et au développement (mesure et suivi des flux financiers illicites, par exemple)	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>28</b>
14. Séminaires sur des sujets qui seront déterminés par la Secrétaire générale de la CNUCED, en consultation avec les États membres (par exemple, des débats d'experts ad hoc)	3	3	3	3
15. Séminaires, dont un colloque public, avec des représentantes et représentants de la société civile et des États membres, organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
16. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce et de développement (conférence Raúl Prebisch)	1	1	1	1
17. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce international et de développement, comme, par exemple, des dialogues multipartites	1	1	1	1
18. Séminaires avec des conseillers spéciaux et des agents de promotion de la CNUCED	2	2	2	2
19. Séminaire sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable (réunion du Cabinet)	1	1	1	1
20. Ateliers avec la société civile et les jeunes, notamment manifestations et débats en ligne à des fins d'établissement d'échanges	14	16	14	18
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
21. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
22. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
23. Rapport annuel de la CNUCED	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
24. Documents d'orientation sur des questions touchant au commerce et au développement	1	1	3	2
25. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte pour le développement et sur les évaluations externes requises par les accords relatifs aux contributions	7	7	5	5
26. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
27. Documents statistiques, portant notamment sur le commerce international et le développement	–	–	2	2

### C. Activités de fond

**Bases de données et supports numériques** : base de données de la CNUCED concernant la société civile, alertes électroniques de la CNUCED à l'intention de la société civile et Réseau de la CNUCED pour la jeunesse ; centre de données statistiques de la CNUCED ; système de production de statistiques de la CNUCED sur le commerce des services ; ensemble de données mondiales de la CNUCED sur les indicateurs d'égalité des genres dans le commerce.

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux décideurs axés sur les capacités statistiques dans les domaines du commerce et du développement.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : documents de la série « La CNUCED en bref » ; dossiers de presse, réunions d'information avec les médias et prospectus de promotion des publications phares ; bulletins d'information et articles d'opinion ; supports d'information, notamment brochures et affiches ; au moins 10 séances d'information spécialisées organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs ou en ligne, à l'intention d'élèves, de délégations, d'universitaires et de jeunes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : environ 10 conférences de presse, 25 communiqués de presse et 20 dépêches et notes d'information.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web de la CNUCED (plus de 4,2 millions de sessions en 2022) et contenus publiés sur des médias sociaux (plus de 500 000 abonnés, dont 85 000 nouveaux abonnés en 2022), notamment des podcasts et des articles de blog concernant les réunions, les manifestations et les publications de la CNUCED, dont les documents d'orientation.

## Activités d'évaluation

12.17 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2023 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2025 :

a) Évaluation du sous-programme 2 de la CNUCED (Investissement et entreprises) ;

- b) Évaluation du projet 1819Y sur la définition des flux financiers illicites en Afrique, l'estimation de leur volume et la diffusion de statistiques connexes, financé par le Compte de l'ONU pour le développement ;
  - c) Évaluation du projet 1819K sur la mise au point de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et des mesures cohérentes, financé par le Compte de l'ONU pour le développement ;
  - d) Évaluation du projet 1819H sur la mise en place de cadres directifs favorables à la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable par les entreprises d'Afrique et d'Amérique latine, financé par le Compte de l'ONU pour le développement ;
  - e) Évaluation du projet visant à promouvoir une politique commerciale favorable à l'égalité des genres dans les pays les moins avancés, financé au titre du Cadre intégré renforcé ;
  - f) Évaluation du projet de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et de l'Union européenne visant à tirer parti du potentiel commercial des produits du biocommerce bleu pour promouvoir la durabilité des moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité marine dans certains pays de l'OECS ;
  - g) Évaluation du partenariat stratégique entre la CNUCED et le Royaume des Pays-Bas.
- 12.18 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2025. Par exemple, pour donner suite aux recommandations préconisant de rationaliser davantage les mécanismes de suivi et de communication de l'information afin de rendre plus systématiques la collecte et l'analyse des données relatives aux résultats à moyen et long terme, le Bureau de la Secrétaire générale a mis au point un nouveau cadre de résultat pour l'ensemble de l'organisation, et travaille en étroite collaboration avec les différentes divisions pour aligner les indicateurs et les informations sur les résultats, grâce à la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information. Dans le cadre du sous-programme 2, un outil en ligne – la matrice de suivi en direct des examens de la politique d'investissement menés par la CNUCED – a été créé pour permettre aux pays bénéficiaires de rendre compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues de l'examen. En outre, tous les accords récemment renouvelés entre la CNUCED et les centres du Programme de développement de l'esprit d'entreprise (Programme Empretec) prévoient désormais des évaluations périodiques visant à mesurer les résultats obtenus, ainsi que la communication régulière d'informations à la CNUCED.
- 12.19 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2025 :
- a) évaluation du sous-programme 4 (Technologie et logistique) ;
  - b) évaluation du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) ;
  - c) cinq évaluations de projets couvrant divers sous-programmes ayant été menés à terme.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Mondialisation, interdépendance et développement**

##### **Objectif**

- 12.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous grâce à la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, ainsi que se rapprocher d'une solution durable au

problème de la dette des pays en développement et de progresser sur la voie de l'élimination de la pauvreté dans ces pays, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée, mais non remplacée, par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

### Stratégie

- 12.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on recensera les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement et en se fondant sur les trois piliers de l'action de la CNUCED visés au paragraphe 12.2 ci-dessus. On s'emploiera plus précisément à faire ce qui suit :
- a) encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des solutions et recommandations politiques concrètes à tous les niveaux, notamment en menant des activités de coopération technique, en proposant des formations et en diffusant les meilleures pratiques ;
  - b) favoriser une coopération à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, conformément au mandat de la CNUCED, et en complétant le travail effectué par d'autres parties prenantes ;
  - c) mettre l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette des pays en développement à court et à long terme et sur la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 16 et 17 ;
  - d) mener des recherches et des analyses sur les tendances et les possibilités relatives au renforcement de la coopération et de l'intégration entre les pays en développement, en particulier concernant les façons concrètes dont la coopération Sud-Sud peut améliorer l'efficacité du développement ;
  - e) fournir une assistance technique et mener des travaux de recherche et d'analyse pour soutenir le peuple palestinien, conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/22 sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sa résolution 77/30 sur l'assistance au peuple palestinien ;
  - f) analyser la relation entre commerce et développement, d'une part, et environnement, d'autre part, et proposer des politiques de développement durable qui cadrent avec le paragraphe 75 du Pacte de Bridgetown, étant donné que dans la situation climatique actuelle, transformer l'économie pour la rendre plus durable suppose de renforcer la capacité des pays et des économies à s'adapter à des températures plus élevées, ce qui nécessite de mieux comprendre les effets qu'aura le réchauffement de la planète sur le commerce et le développement.
- 12.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales sera mieux comprise ;
  - b) les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
  - c) les capacités nationales en matière de gestion efficace de la dette seront renforcées et les problèmes liés à la dette et la soutenabilité de la dette seront mieux compris au niveau international ;

- d) les pays en développement auront une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable ;
- e) des politiques de commerce et de développement adaptées aux enjeux des changements climatiques et tenant compte du type d'appui et de mesures nécessaires pour y faire face seront mises en place.

## Exécution du programme en 2023

### Amélioration de la connaissance des principaux débats de politique générale concernant le climat et la finance

- 12.23 Dans le cadre du sous-programme, un appui a continué d'être apporté aux responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement afin de les aider à concevoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation optimales face aux effets des changements climatiques. En prévision de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on a continué de favoriser le développement du savoir-faire et des capacités des pays en développement et de leurs négociateurs et négociatrices concernant les questions liées au financement du développement, à la dette, aux enjeux macroéconomiques et aux changements climatiques. Deux ateliers ont été organisés à l'intention de responsables des négociations sur le financement de l'action climatique issus de pays en développement, dont l'objet était de relier entre eux les thèmes du développement, de la finance et des changements climatiques. Ils ont servi à alimenter les documents analytiques établis sur le mécanisme de financement des pertes et préjudices, le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, et l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord de Paris, ainsi qu'à faire avancer les discussions entre les différents négociateurs. Dans ces documents, l'accent a été mis sur les problèmes systémiques auxquels les pays en développement se heurtent de façon disproportionnée dans leurs efforts visant à financer et instaurer un développement résilient face aux changements climatiques et à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
- 12.24 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.2).

Tableau 12.2  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
Le Rapport sur le commerce et le développement 2021, qui portait principalement sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, a été utilisé par des négociateurs et négociatrices représentant des pays en développement pour préparer la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	En prévision de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des négociateurs et négociatrices de pays en développement chargés des négociations sur le climat ont pu améliorer leurs connaissances grâce à des travaux de recherche ciblés portant sur le climat et la dette et sur les voies de transition justes	Dans le cadre de leur préparation à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 52 négociateurs et négociatrices de pays en développement chargés des négociations sur les questions climatiques et financières ont été en mesure d'analyser leurs besoins en matière de développement et de financement de l'action climatique

## Résultats escomptés pour 2025

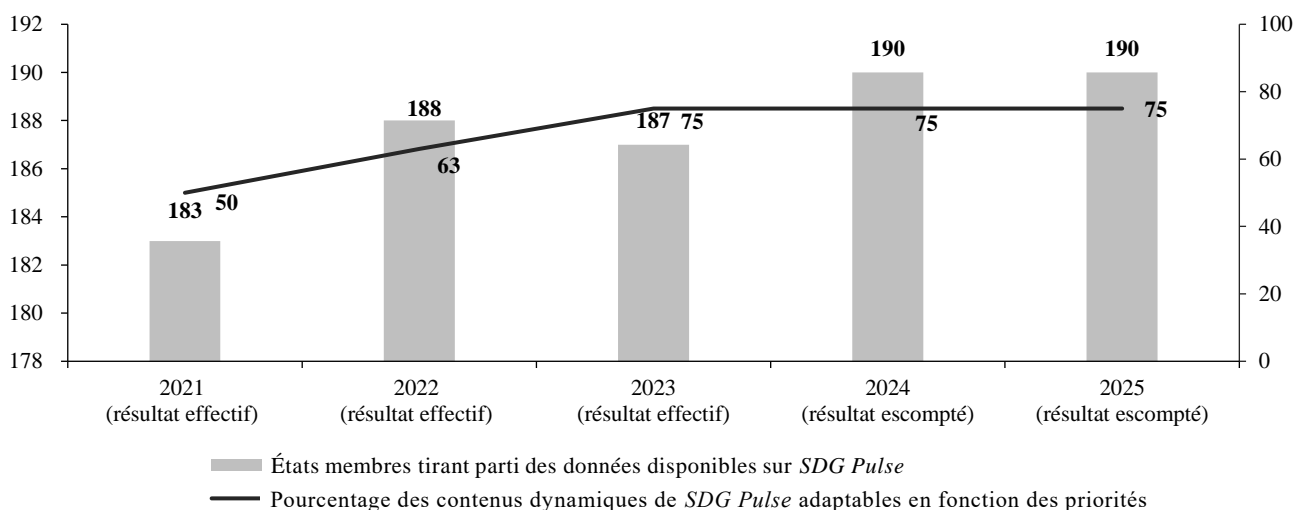
**Résultat 1 : amélioration de la souplesse des analyses fondées sur des données factuelles fournies aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, en tenant compte des difficultés rencontrées par les États membres**

### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 12.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à permettre à 187 États membres de tirer parti des données disponibles sur *SDG Pulse* et à faire en sorte que 75 % des contenus de la plateforme soient des contenus dynamiques adaptables en fonction des priorités, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 187 États membres et 73 % des contenus.
- 12.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.I).

Figure 12.I

**Mesure des résultats : nombre d'États membres tirant parti des contenus dynamiques de *SDG Pulse*, notamment des nouvelles données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**



**Résultat 2 : les pays en développement disposent de mesures et de propositions de politique générale leur permettant d'élaborer des stratégies d'industrialisation durables en vue de rendre leurs économies plus résilientes**

### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 12.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis de recenser des chaînes de valeur durables dans un pays et de lancer le processus dans deux autres pays, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le recensement de chaînes de valeur prioritaires dans au moins trois pays, en raison de délais de mise en œuvre plus longs que prévu.
- 12.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.3).

Tableau 12.3  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Des consultations sur le lancement des travaux de la CNUCED relatifs à l'industrialisation durable ont été menées à bien avec un large éventail de parties prenantes	Les États membres ont eu accès à un large éventail de mesures de politique industrielle durable et d'idées pour mobiliser des ressources destinées au financement d'une industrialisation durable, grâce à la publication de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED intitulée « South-South cooperation for climate adaptation and sustainable development »	La République bolivarienne du Venezuela a déterminé quelles étaient ses chaînes de valeur durables prioritaires et le Brésil et le Honduras ont entamé le processus de recensement et commencé à définir la stratégie d'intégration globale qu'ils souhaitaient mettre en œuvre au cours de la période 2024-2027	Des pays d'Amérique latine s'accordent sur les mesures de politique industrielle à mettre en place en priorité aux niveaux régional et national pour favoriser le développement de chaînes de valeur régionales durables	Au moins deux pays d'Amérique latine sont préparés à mettre en place les mesures de politique industrielle prioritaires et disposent des moyens nécessaires pour le faire

**Résultat 3 : amélioration de la transparence des données sur la dette dans les pays en développement**

**Projet de plan-programme pour 2025**

12.29 Dans sa résolution 77/153 sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que la dette soit soutenable, transparente et gérée au mieux afin que soient atteints les objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché en priorité à faire en sorte que les citoyens, le monde universitaire, la société civile et la communauté internationale aient davantage accès à des données à jour sur la dette publique, l'objectif étant d'éclairer les débats ayant trait à l'emprunt public, notamment concernant la définition des priorités par les gouvernements et les éventuels cas de pratiques abusives en matière de prêts.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.30 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que mettre en avant les bénéfices concrets de la transparence de la dette, au moyen notamment de cas d'utilisation et d'études, pouvait permettre de promouvoir l'utilité d'une amélioration de la transparence de la dette au niveau mondial. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à sélectionner trois pays pilotes et à les aider à améliorer la transparence de leur dette grâce à des dispositifs de collecte de données et de suivi renforcés, et les résultats de ce projet serviront de base à l'élaboration d'une initiative mondiale dans ce domaine.

12.31 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.4).



Tableau 12.4  
**Mesure des résultats**

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
–	Une nouvelle approche de l'amélioration de la transparence de la dette est proposée aux États membres	À l'issue de discussions et de consultations informelles, au moins trois pays se disent intéressés par une éventuelle participation à l'initiative pilote	Au moins trois pays en développement acceptent de participer à l'initiative pilote  Des directives sur le déroulement de l'initiative sont mises à la disposition des autorités budgétaires des trois pays sélectionnés	Les dispositifs de collecte de données et de suivi portant sur la dette publique et la transparence de la dette sont améliorés dans trois pays

## Produits

12.32 On trouvera dans le tableau 12.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.5  
**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale, notamment sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement ; coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien	4	2	2	2
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du Rapport sur le commerce et le développement	2	2	2	2
3. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	0	1	1
4. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
Réunions ou séances :				
5. Assemblée générale (Deuxième Commission) et Conseil économique et social et ses organes subsidiaires	4	2	4	4
6. Conseil du commerce et du développement (session annuelle et réunions directives)	3	3	3	3
7. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
8. Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
9. Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
10. Conférence sur la gestion de la dette	–	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
11. Renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
12. Installation, mise à jour et maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	20	15	15
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>150</b>	<b>219</b>	<b>142</b>	<b>142</b>
13. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, et la mondialisation, le commerce et le développement	28	28	22	22
14. Séminaires sur la croissance inclusive et les objectifs de développement durable, dont des débats d'experts ad hoc sur l'interdépendance entre le commerce, le financement, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	7	6	5	5
15. Ateliers de formation au Système de gestion et d'analyse de la dette, tenus à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette de certains pays et portant sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette, et analyse et audit de la dette	115	185	115	115
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
16. Rapport sur le commerce et le développement	1	1	1	1
17. Études sur la dette extérieure, la mobilisation des ressources, les flux financiers illicites et les activités sous-jacentes y relatives, la coopération Sud-Sud, l'intégration régionale et le développement économique de la Palestine	7	4	5	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
18. Macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	5	3	4	4
19. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	4	4	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière et la soutenabilité de la dette.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : Système de gestion et d'analyse de la dette ; Institut virtuel pour le commerce et le développement.				

## Sous-programme 2 Investissement et entreprises

### Objectif

- 12.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

### Stratégie

- 12.34 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques visant à accroître le montant des fonds publics et privés mobilisés et à renforcer l'investissement et l'esprit d'entreprise au service du développement durable ;
  - b) suivre, évaluer et analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et établir la publication annuelle World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement ;
  - c) mener des examens sur des politiques nationales d'investissement et appuyer les concertations concernant le régime des accords internationaux d'investissement, ainsi que soutenir et concevoir de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international ;
  - d) fournir des conseils pratiques aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, notamment la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement, ainsi qu'un appui en faveur de l'application des pratiques commerciales et des accords de facilitation de l'investissement pour le développement, y compris au moyen d'outils d'administration numérique ;
  - e) promouvoir le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels, ainsi que la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement ;
  - f) soutenir le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises des États membres en formulant des conseils sur l'adoption de politiques destinées à stimuler leur développement – telles que des politiques visant à encourager, au niveau mondial, les financements et les investissements en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour les aider à s'adapter au contexte du développement durable –, ainsi qu'en diffusant les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises, de comptabilité et de publication d'informations sur la durabilité ;
  - g) promouvoir le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques concernant les questions liées à l'investissement et au développement des entreprises, grâce à des mécanismes de concertation favorisant le consensus et dans le cadre du Forum mondial de l'investissement ;
  - h) évaluer les incidences de multiples problèmes survenant en cascade sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, et fournir des conseils pratiques, des cadres et des outils axés sur le relèvement ;

- i) grâce aux activités susmentionnées, aider les États membres à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 16 et 17.

12.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les États membres seront davantage en mesure de combler les déficits d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets préjudiciables, en particulier pour les nations qui y sont le plus vulnérables ;
- b) les pays renforceront leur capacité de tirer parti des politiques, des innovations et des outils, et de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions ayant trait aux accords internationaux d'investissement et à leurs liens avec le développement ;
- c) les États membres collecteront, analyseront et communiqueront des données sur les investissements étrangers directs et les entreprises multinationales et formuleront des politiques d'investissement axées sur le développement ;
- d) des ressources supplémentaires seront mobilisées et utilisées pour faire avancer la réalisation des objectifs liés à l'investissement mondial et répondre aux préoccupations concernant le « blanchiment d'image au moyen des objectifs de développement durable » et l'« écoblanchiment »<sup>1</sup> ;
- e) la capacité productive sera accrue, notamment au moyen de mesures visant à attirer des capitaux d'investissement, du renforcement des liens interentreprises avec les entreprises multinationales, et de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales ;
- f) les effets de différents problèmes survenant en cascade sur la capacité des États membres d'attirer des investissements en faveur du développement et d'en tirer parti seront atténués, de même que les effets sur leur capacité de faciliter la relève du secteur privé.

## Exécution du programme en 2023

### Amélioration du climat des affaires, de l'investissement et du commerce

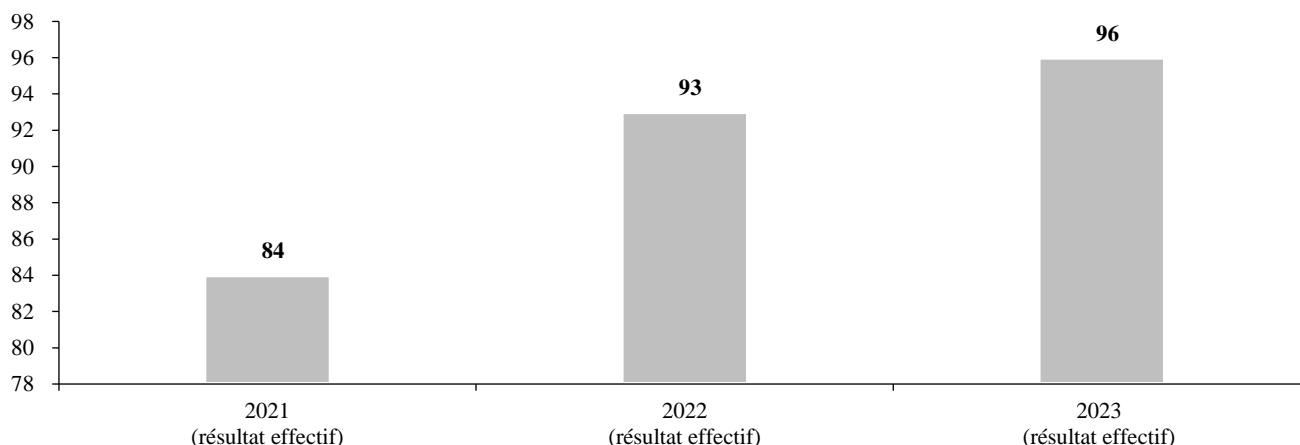
- 12.36 L'instauration d'un environnement propice aux affaires, aux investissements et au commerce est une condition *sine qua non* du développement durable. La communication d'informations, l'adoption de dispositions réglementaires transparentes et la simplification des procédures administratives font partie des mesures qui peuvent y concourir. Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point des outils d'administration numérique, tels que des portails d'information et des guichets uniques en ligne, qui contribuent à améliorer la transparence, à faciliter l'accès aux informations sur le commerce et l'investissement, et à réglementer et simplifier les procédures administratives.
- 12.37 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

---

<sup>1</sup> Les termes « blanchiment d'image au moyen des objectifs de développement durable » et « écoblanchiment » font référence à des produits et stratégies présentés comme durables mais n'apportant aucune contribution significative au développement durable ou à la réalisation des objectifs y relatifs.

Figure 12.II

**Mesure des résultats : nombre de plateformes de facilitation du commerce et de l'investissement mises au point par la CNUCED qui sont utilisées par les États membres (résultat cumulé)**



### Résultats escomptés pour 2025

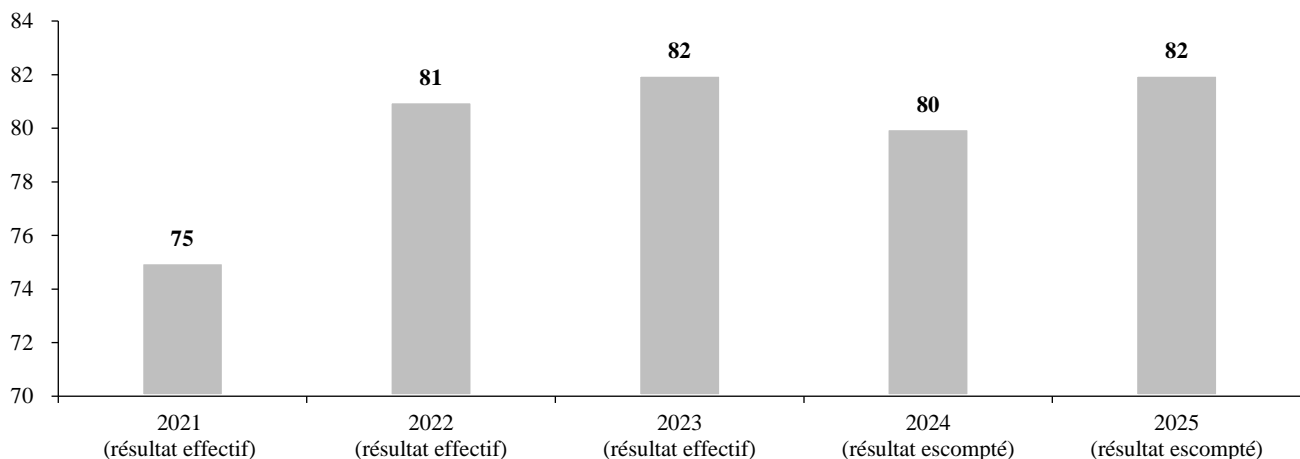
**Résultat 1 : des politiques d'investissement ravivées en faveur du relèvement des États membres et du développement durable au lendemain de la pandémie de COVID-19**

#### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 12.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 82 % des bénéficiaires aient mis en œuvre des recommandations émanant du cadre de politique d'investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie, notamment les recommandations relatives aux politiques d'investissement nationales et internationales et aux politiques de développement des entreprises, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 80 %.
- 12.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.III).

Figure 12.III

**Mesure des résultats : pourcentage de bénéficiaires qui ont mis en œuvre des recommandations émanant du cadre de politique d'investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie (résultat cumulé)**



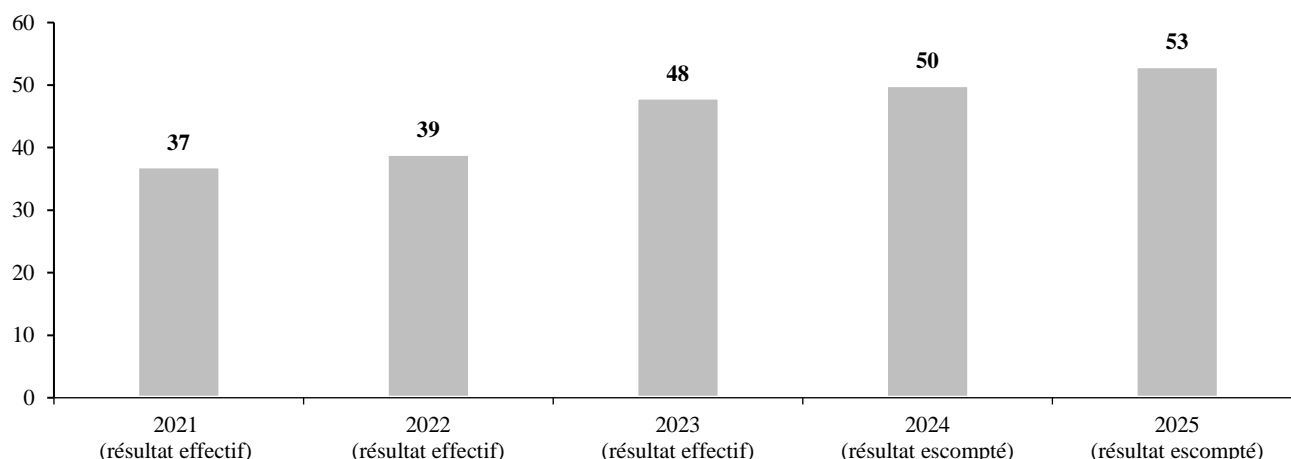
**Résultat 2 : des stratégies et outils de financement des investissements visant à favoriser une croissance économique qui n’entraîne pas de dégradation de l’environnement**

**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

- 12.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 48 États membres adoptent les stratégies et outils de financement de l’investissement mis au point par la CNUCED à l’appui de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 45 États membres.
- 12.41 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IV).

Figure 12.IV

**Mesure des résultats : nombre d’États membres adoptant les stratégies et outils de financement de l’investissement mis au point par la CNUCED à l’appui de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030 (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : accélération des investissements en faveur des objectifs de développement durable**

**Projet de plan-programme pour 2025**

- 12.42 À mi-parcours de l’échéance du Programme 2030, le déficit d’investissement dans tous les secteurs concernés par les objectifs de développement durable est passé de 2 500 milliards de dollars par an en 2015 à environ 4 000 milliards de dollars par an, comme indiqué dans l’édition 2023 du *World Investment Report* (Rapport sur l’investissement dans le monde)<sup>2</sup>. Il est nécessaire d’affecter des ressources supplémentaires à la réalisation des objectifs de développement mondiaux, et donc d’encourager les investissements en provenance du plus grand nombre de sources possible. En vue de promouvoir un investissement plus large, dans le cadre du sous-programme, on a tiré parti du plan d’action pour aider les États membres à attirer des investissements étrangers directs et à les affecter à la réalisation des objectifs de développement durable.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 12.43 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu’un ensemble complet de mesures prioritaires permettrait de favoriser l’accélération des investissements en faveur des objectifs de développement durable, laquelle nécessitait une mobilisation renforcée de tous les acteurs de l’investissement et du développement, notamment au moyen d’alliances et de partenariats nationaux, régionaux et internationaux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme,

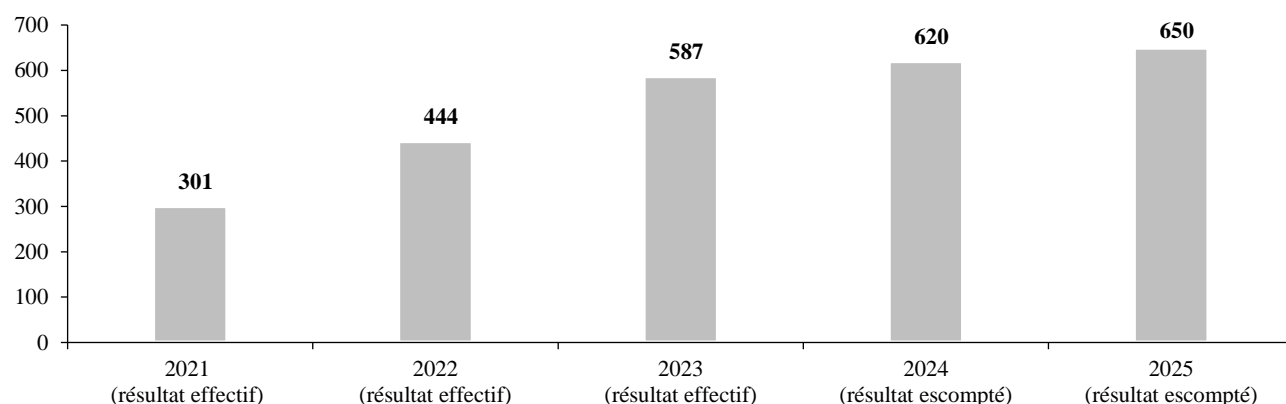
<sup>2</sup> [https://unctad.org/system/files/official-document/wir2023\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/wir2023_en.pdf).

on proposera aux acteurs concernés des mesures prioritaires, telle que réorienter les stratégies de promotion de l’investissement, mettre au point une nouvelle génération d’accords internationaux d’investissement et de garanties connexes, utiliser des mécanismes de financement novateurs et réorienter les marchés financiers, ainsi que des solutions possibles pour maintenir les investissements en faveur des objectifs de développement durable malgré les crises récurrentes. On s’emploiera à mieux faire connaître les mesures prioritaires et à encourager le renforcement des capacités de tous les acteurs de l’investissement et du développement en matière de conception et d’application de politiques, d’outil et d’instruments prioritaires destinés à stimuler les investissements en faveur de la réalisation des objectifs.

12.44 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.V).

Figure 12.V

**Mesure des résultats : nombre d’acteurs de l’investissement et du développement qui ont adopté des recommandations issues de l’ensemble de mesures prioritaires pour l’accélération de l’investissement en faveur des objectifs de développement durable (résultat cumulé)**



**Produits**

12.45 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.6

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
Rapports émanant des entités suivantes :				
1. Rapport du Secrétaire général sur l’investissement et l’entrepreneuriat au service du développement durable, destiné à l’Assemblée générale	1	1	2	1
2. Seizième session quadriennale de la CNUCED sur l’investissement et les entreprises au service du développement	–	–	–	1
3. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur l’investissement au service du développement	1	1	1	1
4. Commission de l’investissement, des entreprises et du développement et réunions d’experts connexes	4	–	4	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
5. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	4	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>58</b>
Réunions ou séances :				
6. Conseil du commerce et du développement	2	3	2	2
7. Seizième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	–	–	20
8. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	3	2	2
9. Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	12	-	12	8
10. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Forum mondial de l'investissement	20	32	–	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>72</b>	<b>67</b>
12. Projets portant sur les questions d'investissement régional	3	4	3	3
13. Projets portant sur les examens de la politique d'investissement	8	5	8	6
14. Projets portant sur les possibilités d'action en matière d'investissement au service du développement	5	5	5	4
15. Projets portant sur les zones économiques spéciales, telles que les zones modèles pour les objectifs de développement durable actuellement à l'essai	2	2	2	2
16. Projets portant sur les régimes internationaux d'investissement	10	10	10	10
17. Projets portant sur la promotion et la facilitation des investissements, y compris le renforcement des organismes de promotion	3	2	3	3
18. Projets portant sur les initiatives de facilitation du commerce	13	13	13	12
19. Projets portant sur les initiatives de développement des entreprises, y compris le financement des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-ups, et l'établissement de liens interentreprises	3	4	3	3
20. Projets portant sur le Programme Empretec	6	6	10	10
21. Projets portant sur la comptabilité et la publication d'informations, en particulier la publication d'informations sur la durabilité	3	4	3	3
22. Projets portant sur la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable, notamment s'agissant de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5	5	5	6
23. Projets portant sur les financements et les investissements durables, y compris ceux émanant d'entreprises familiales et d'investisseurs institutionnels	6	8	7	5
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>136</b>	<b>204</b>	<b>200</b>	<b>199</b>
24. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	12	14	12	12
25. Activités de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement, concernant notamment le lien entre fiscalité et politique d'investissement	4	5	5	5



## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
26. Activités de formation sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement (niveau national)	14	16	14	14
27. Activités de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	6	5
28. Débats d'experts ad hoc sur les questions clés relatives à l'investissement au service du développement, notamment sur les préoccupations relatives à l'« écoblanchiment » et au « blanchiment d'image au moyen des objectifs de développement durable »	3	4	3	4
29. Activités de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	10	38	30	10
30. Ateliers sur les procédures de facilitation du commerce	–	22	–	20
31. Activités de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	21	15	15
32. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	6	4	6
33. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises et l'entrepreneuriat	15	16	46	40
34. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	12	14	12	20
35. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable, y compris concernant la propriété intellectuelle	30	25	40	35
36. Débats d'experts ad hoc sur le développement des petites et moyennes entreprises et des start-ups	6	9	6	6
37. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	3	3	4	4
38. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	3	6	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
39. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
40. Publications sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et les études relatives à l'investissement responsable et durable	8	8	6	6
41. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les examens de la politique d'investissement et les études sur les possibilités d'action en matière d'investissement pour le développement	6	6	5	5
42. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable et le développement de zones modèles pour les objectifs de développement durable	2	3	2	2
43. Publications sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	2	2	2	2
44. Publications sur les Normes internationales de comptabilité et de publication	2	2	2	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
45. <i>Global Investment Trends Monitor</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	4	4	4	3
46. <i>Global Investment Policy Monitor</i> (série)	3	2	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
47. Promotion et facilitation de l'investissement	2	-	2	2
48. Activités ou documentation techniques portant sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
49. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	4	3	3
50. Activités ou documentation techniques portant sur l'investissement responsable et durable, y compris sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	1	3	1	2
51. Publications sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	1	2	2	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs ; services de conseil en matière de statistiques et d'analyses relatives aux investissements internationaux, y compris s'agissant de l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, droits de propriété intellectuelle, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant mis sur les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion de l'investissement, à plus de 5 000 zones économiques spéciales et aux autres acteurs de la chaîne mondiale d'investissement ainsi qu'à environ 50 centres Empretec.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement et bases de données connexes ; bases de données sur le financement durable et l'égalité des genres.

**D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : mises à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication, bulletins d'information électroniques sur le Programme Empretec distribués à plus de 2 000 abonnés, et bulletins d'information, brochures et flashes infos sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 8 000 participantes et participants ; développement et gestion du Réseau mondial de l'investissement, qui compte plus de 18 000 membres.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : portail Global Enterprise Registration (portail mondial d'enregistrement des entreprises) ; plateforme sur les politiques d'investissement ; autres plateformes numériques portant sur l'investissement et les entreprises au service du développement.

### Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

#### Objectif

- 12.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que le commerce international et les produits de base favorisent la diversification économique, l'avènement d'une économie durable et résiliente et la transformation du multilatéralisme afin de bâtir un monde plus inclusif, résilient, durable et prospère avec la participation de tous les États membres.

#### Stratégie

- 12.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) aider les pays en développement à s'engager sur la voie de la transformation structurelle par la diversification économique, en vue d'une économie plus durable et plus résistante ;

- b) œuvrer pour que les pays en développement participent davantage aux systèmes commerciaux multilatéraux et régionaux, de telle sorte que leur contribution au commerce des biens et des services serve de moteur à un développement inclusif et durable ;
- c) appuyer l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection des consommateurs, en promouvant les meilleures pratiques, en fournissant des directives et en menant des évaluations par les pairs ;
- d) faire en sorte que les responsables des politiques commerciales soient mieux à même de prendre des décisions éclairées grâce à une meilleure compréhension et à une transparence accrue du commerce international, de l'évolution des politiques commerciales et des réglementations relatives au commerce, et renforcer la capacité du secteur privé à se conformer aux exigences stratégiques et commerciales ;
- e) promouvoir l'intégration de la question de l'égalité des genres dans les politiques commerciales et, par la diffusion de résultats de recherche et l'organisation d'ateliers de formation et de concertations, renforcer la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales permettant aux femmes de tirer davantage profit des possibilités offertes par le commerce international ;
- f) contribuer à la recherche sur le commerce international en tant que moteur du développement, dans le cadre du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, du *Rapport sur les objectifs de développement durable* et des publications *World Tariff Profiles* (Profils tarifaires dans le monde) et *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) ;
- g) suivre et communiquer les tendances et politiques commerciales actuelles et leurs répercussions sur le développement inclusif, durable et résilient afin de formuler des recommandations à l'intention des États membres ;
- h) examiner les effets des changements climatiques sur le commerce des pays en développement et analyser comment la durabilité environnementale peut favoriser le commerce mondial et le développement inclusif, notamment par des politiques commerciales propices à la transition énergétique mondiale et par des mesures destinées à soutenir la compétitivité des pays en développement dans les domaines de la production et du commerce d'énergies renouvelables et d'énergies à faibles émissions de carbone ;
- i) mener des travaux de recherche, assurer des activités de renforcement des capacités et promouvoir des espaces de concertation afin d'aider les États membres à atténuer leur dépendance à l'égard des produits de base et à accomplir des progrès en matière de diversification commerciale et économique, notamment en ce qui concerne les minéraux essentiels, en donnant de la valeur ajoutée à leurs produits de base et en intensifiant les activités sans rapport avec les produits de base ;
- j) grâce aux activités susmentionnées, aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 17.

12.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les tendances actuelles de l'économie mondiale sont mieux comprises et prises en compte, notamment en ce qui concerne la dégradation continue de l'environnement, et les États membres sont mieux à même de tirer profit du commerce international et de soutenir le relèvement des secteurs commerciaux ;
- b) les États membres conçoivent et mettent en œuvre des mesures commerciales en réponse aux changements climatiques dans une optique de développement ;
- c) les États membres s'attachent à repérer et à éliminer les entraves commerciales et les obstacles en matière d'offre qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles ;

- d) les États membres et la communauté internationale comprennent les effets des mesures non tarifaires sur les coûts et l'accès aux marchés ainsi que l'utilité que ces mesures peuvent avoir dans l'optique d'un développement inclusif et durable, et prennent des mesures en conséquence ;
- e) les États membres obtiennent de bons résultats sur le plan du développement grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue ;
- f) les États membres saisissent les possibilités offertes par le commerce de produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- g) les États membres adoptent, révisent ou appliquent effectivement un nombre accru de lois et de cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ;
- h) les États membres exploitent les possibilités commerciales que représentent les produits durables et sont mieux à même d'évaluer le potentiel économique des secteurs de la mer, de la biodiversité et des substituts aux matières plastiques et de concevoir des plans d'action intégrés en matière d'utilisation et de commerce durables ;
- i) les États membres créent un environnement propice aux services et à l'économie créative afin de s'engager dans de nouveaux secteurs à forte croissance de l'économie mondiale.

## Exécution du programme en 2023

### Amélioration de la sûreté des biens de consommation

- 12.49 La version révisée des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur souligne qu'il est important de protéger les consommateurs contre les risques pour leur santé et leur sécurité, aborde des considérations de sécurité physique et renferme des normes régissant la sûreté et la qualité des biens de consommation et des services. En réponse aux demandes des États membres, dans le cadre du sous-programme, un groupe de travail informel sur la sécurité et l'innocuité des biens de consommation a été mis sur pied pour faciliter l'échange d'informations et les consultations en vue de contribuer à ce que les produits mis sur le marché soient d'une qualité plus constante et à ce que les variantes de produits propres à tel ou tel pays n'aient pas d'effets négatifs sur les consommateurs. Les travaux du groupe de travail ont conduit à l'élaboration et à l'adoption de la première recommandation de la CNUCED relative à la sûreté des produits ; cette recommandation, qui vise à lutter contre le flux de produits dangereux faisant l'objet d'échanges internationaux, a été approuvée par la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Comme suite à l'approbation de la recommandation relative à la prévention de la distribution internationale de produits de consommation reconnus dangereux, la CNUCED a établi une note sur les modalités d'application de la recommandation (TD/B/C.I/CPLP/28).
- 12.50 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.7).

Tableau 12.7  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
Les États membres ont renouvelé le mandat du groupe de travail sur la sécurité et l'innocuité des biens de consommation	Les États membres ont approuvé les modalités d'application des recommandations visant à empêcher la distribution internationale de produits dangereux	72 autres États membres ont communiqué des informations sur les mesures prises à l'échelle nationale et mis en œuvre des initiatives destinées à renforcer

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
		l'innocuité des biens de consommation sur leurs marchés
		109 États membres ont communiqué des données sur l'amélioration de l'innocuité des biens de consommation dans le cadre de la Carte mondiale de la protection du consommateur, un chiffre en augmentation de 20 %

### Résultats escomptés pour 2025

#### Résultat 1 : prise en compte de la question des changements climatiques dans l'application, au niveau national, de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

##### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 12.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à faire en sorte que 9 pays d'Afrique élaborent des stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et créent deux chaînes de valeur régionales durables, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 pays d'Afrique, le nombre de pays participant aux activités prévues ayant dû être modifié.
- 12.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.8).

Tableau 12.8  
**Mesure des résultats**

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Dans le cadre du sous-programme, diverses pistes susceptibles d'accroître l'importance donnée à la question de la durabilité et de stimuler le biocommerce ont été repérées dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans les protocoles d'application pertinents ; les pays d'Afrique se sont vu présenter plusieurs	Des analyses détaillées des chaînes de valeur ont été mises à la disposition des États membres, et 10 pays d'Afrique ont choisi des secteurs prioritaires pour le développement de chaînes de valeur durables et compétitives à l'échelle intrarégionale et continentale	Neuf pays d'Afrique ont mis au point des stratégies durables de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine  Deux chaînes de valeur régionales durables ont été créées	Dix pays africains adoptent des plans de développement de chaînes de valeur durables dans le cadre de leurs stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine	Les pays participants disposent d'une plateforme où ils peuvent mettre en commun les enseignements tirés et les données d'expérience concernant la mise en œuvre de leurs plans de développement de chaînes de valeur durables

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
options à envisager pour renforcer la résilience de leurs échanges face aux changements climatiques, grâce à la diversification de leur économie et à l'adoption de mesures d'adaptation				

**Résultat 2 : élaboration de politiques plus propices à la diversification économique grâce à de meilleures capacités en matière de données sur le commerce des services**

**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

- 12.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la cartographie des industries de la création en Angola, notamment des services créatifs, et à l'examen des politiques relatives aux services financiers en Ouzbékistan, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Les décideurs du Maroc et du Paraguay sont devenus plus à même de formuler des politiques nationales en matière de commerce des services, notamment dans le domaine des services de transport et de logistique	Les États membres tirent profit de la création d'un groupe de travail à composition non limitée et limité dans le temps sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement	L'Angola et l'Ouzbékistan ont révisé leurs politiques relatives au commerce des services en s'appuyant sur une meilleure démarche de collecte et d'utilisation des données	Au moins trois autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives au commerce des services en s'appuyant sur une meilleure démarche de collecte et d'utilisation des données	Au moins quatre autres pays adoptent, révisent ou mettent en œuvre des politiques relatives au commerce des services

**Résultat 3 : mise en œuvre renforcée des contributions déterminées au niveau national grâce aux politiques commerciales mises en place par les pays en développement**

**Projet de plan-programme pour 2025**

- 12.55 Dans le cadre du sous-programme, un appui est fourni aux pays en développement pour qu'ils utilisent au mieux leurs politiques commerciales afin de réduire les émissions et de renforcer leur capacité d'adaptation, en particulier par la mise en place de mesures commerciales, notamment dans le cadre des contributions déterminées au niveau national.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 12.56 Les enseignements tirés sont les suivants : le manque de données et de recherches stratégiques sur le lien entre le commerce et les changements climatiques peut limiter la capacité des pays en développement d'intensifier les mesures d'atténuation, d'adaptation et de transition énergétique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on procédera à une cartographie des contributions déterminées au niveau national et on établira une méthode intégrée qui tiendra compte de différents facteurs, comme les effets physiques des changements climatiques, les flux commerciaux et le cadre réglementaire et qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de l'environnement. On mettra également au point une stratégie relative à l'intégration de mesures commerciales, financières et climatiques dans la conception et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.
- 12.57 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.10).

Tableau 12.10  
**Mesure des résultats**

<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>	<i>2025 (résultat escompté)</i>
L'édition 2021 de l'Étude sur le commerce et l'environnement ( <i>Trade and Environment Review</i> ) a été mise à la disposition des États membres	–	Un relevé préliminaire des mesures commerciales engagées dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et une analyse pilote consacrée aux flottes de pêche et à la transition énergétique ont été mis à la disposition des États membres	Des recommandations sur les mesures commerciales permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des contributions déterminées au niveau national sont formulées à l'intention des États membres Un cadre pour la promotion de mesures commerciales dans les contributions déterminées au niveau national est mis à la disposition des États membres	Au moins un pays pilote fait en sorte que les politiques commerciales soient mieux intégrées dans ses contributions déterminées au niveau national Les capacités de 100 décideurs et parties prenantes sont renforcées dans le domaine de l'élaboration de politiques de commerce et de développement

**Produits**

- 12.58 On trouvera dans le tableau 12.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.11

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base	2	2	1	2
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et perspectives des produits de base	3	4	3	3
3. Documents de référence destinés à la Commission du commerce et du développement et devant servir aux réunions d'experts connexes	4	5	6	6
4. Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	9	9	9
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>31</b>
5. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	3	2	2
7. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	4	2	2
8. Séances des sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes	16	11	16	14
9. Séances des sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	10	10	10
10. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
11. Projets portant sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	1	5	1	1
12. Projets portant sur la fourniture d'une aide aux pays en développement en vue de leur accession à l'OMC, sur les systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, sur les négociations commerciales régionales, multilatérales et afférentes aux services, sur le renforcement de l'économie créative ainsi que sur le règlement des différends et la diplomatie commerciale	6	6	6	6
13. Projets portant sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	4	4	4	3
14. Projets portant sur le commerce, l'environnement et le développement	4	4	4	4
15. Projets portant sur la collecte, le suivi, la communication et la diffusion de données concernant les mesures non tarifaires, sur la formulation de politiques commerciales axées sur le développement, et sur les normes de durabilité	2	8	3	4



## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
16. Projets d'appui aux pays tributaires des produits de base en vue de la diversification de leur économie et de la création de valeur ajoutée	3	–	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>118</b>	<b>240</b>	<b>156</b>	<b>170</b>
17. Logiciel World Integrated Trade Solution, système d'analyse et d'information sur le commerce, mesures non tarifaires et normes de durabilité	17	49	27	31
18. Accords commerciaux préférentiels, accession à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et les échanges, négociations commerciales internationales et économie créative	27	49	39	44
19. Commerce, prise en compte des questions de genre et développement	12	29	12	12
20. Commerce, environnement et développement	27	36	29	29
21. Lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	22	48	27	33
22. Mesures destinées à aider les pays en développement tributaires des produits de base à mettre au point des stratégies et des politiques, à tirer parti des acquis de développement et à faire face aux enjeux et aux perspectives que présentent les marchés des produits de base	5	5	14	10
23. Évolution du paysage commercial international et des coûts commerciaux	1	2	1	3
24. Difficultés et possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	17	2	3
25. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur le droit et les politiques de la protection des consommateurs	1	1	1	1
26. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>17</b>
27. Publications sur le commerce et l'environnement	6	9	4	4
28. Publications sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	3	4	3	2
29. Publications sur le commerce, les services, le système commercial international et l'économie créative	6	3	4	3
30. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	5	8	3
31. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs	6	6	4	2
32. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	5	5	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
33. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	2	2	2	2
34. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective ou à la protection des consommateurs	3	3	3	3
35. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
36. Loi type sur la concurrence	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
37. Concurrence et protection des consommateurs dans le contexte du Cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	1	1	1	1
38. Publication <i>World Tariff Profiles</i> (Profils tarifaires dans le monde) de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC	1	1	1	1
39. Aspects touchant le commerce du Rapport sur les objectifs de développement durable	1	1	1	1
40. Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	–	–	1	–
41. Questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	2	2	2	2

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils sur la prise de décisions dans le domaine du commerce à l'intention de cinq États membres et de deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud ; conseils sur l'intégration dans l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux ; conseils sur la prise en compte de certaines questions commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services ; consultations sur la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable ; conseils sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; conseils sur l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ; consultations sur les questions liées au commerce et à l'environnement et sur le rôle que l'économie créative peut jouer dans le développement durable.

**Bases de données et supports numériques** : World Integrated Trade Solution et système d'analyse et d'information sur le commerce ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires (bénéficiaires : environ 300 personnes) et sur la négociation d'accords commerciaux régionaux pour les échanges en temps de crise et de pandémie ; dossier pédagogique sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; congrès sur le biocommerce ; manifestation sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux menés dans le cadre du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED concernant la concurrence et la protection des consommateurs ; brochures et dépliants sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre ainsi que sur les travaux de recherche, les activités et les projets relatifs aux produits de base ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux menés dans le cadre du sous-programme.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et articles d'opinion.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence.

## Sous-programme 4 Technologie et logistique

### Objectif

- 12.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tout le monde dans les pays en développement et les économies en transition.

### Stratégie

- 12.60 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :

- a) mener des travaux de recherche et d'analyse et formuler des recommandations sur les moyens de capter la valeur créée par l'économie numérique et d'obtenir des résultats plus inclusifs, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare de la CNUCED, et aider les pays en développement à mesurer le commerce électronique et l'économie numérique ;
- b) veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en compte dans les concertations internationales sur le commerce électronique et l'économie numérique, notamment dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et de la Semaine de l'économie numérique de la CNUCED ;
- c) aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur aptitude à s'intégrer et à évoluer dans l'économie numérique, grâce à des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, à des stratégies de commerce électronique et à des plans d'action, ainsi qu'en fournissant un appui soutenu à la mise en œuvre des orientations prévues dans ces documents, notamment au moyen du système de suivi des réformes du commerce électronique (eTrade Reform Tracker), afin de faciliter la coordination, le contrôle et le suivi des mesures de réforme nationales en matière de commerce électronique ;
- d) veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans les débats internationaux sur la science, la technologie et l'innovation, des perspectives et priorités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- e) orienter les politiques et les débats sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, en particulier sur les technologies d'avant-garde, au moyen de travaux de recherche et d'analyse, comme le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, publication phare de la CNUCED, et d'autres rapports portant sur les possibilités d'action dans ces domaines, notamment pour le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ;
- f) améliorer les connaissances des responsables de l'élaboration des politiques sur divers aspects des politiques commerciales et les questions connexes ayant trait à la finance, à l'investissement, à la technologie et au développement durable, et renforcer les capacités des États membres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement, notamment par l'examen des politiques adoptées sur la question et par des activités d'évaluation des technologies et d'analyse prospective ;
- g) soutenir la mise en œuvre de réformes visant à faciliter le commerce, notamment l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, appuyer davantage l'élaboration et l'application de cadres juridiques et réglementaires de nature à réduire le coût des transactions commerciales, et promouvoir l'adoption des réformes et processus d'automatisation voulus dans le cadre du Système douanier automatisé ;
- h) fournir une assistance technique, diffuser des informations, formuler des recommandations et promouvoir la mise en commun de pratiques exemplaires aux fins de l'intégration des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de transport régionaux et mondiaux, dans le cadre de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare de la CNUCED, et d'autres travaux de recherche ainsi qu'au moyen de cadres directeurs et d'activités de renforcement des capacités, dont la formation relative à la gestion portuaire dispensée au titre du Programme de développement de la formation dans le domaine du commerce international (TrainForTrade) ;
- i) encourager la concertation à l'échelle internationale sur des questions de logistique commerciale, en veillant à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et difficultés des pays en développement dans les forums régionaux et internationaux pertinents et, dans ce contexte, continuer de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral ;

- j) prendre systématiquement en compte les questions transversales de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes dans les trois piliers du sous-programme, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité d'agir des entrepreneuses du secteur du numérique, le perfectionnement de leurs compétences numériques et l'élargissement des possibilités qui leur sont offertes.

12.61 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

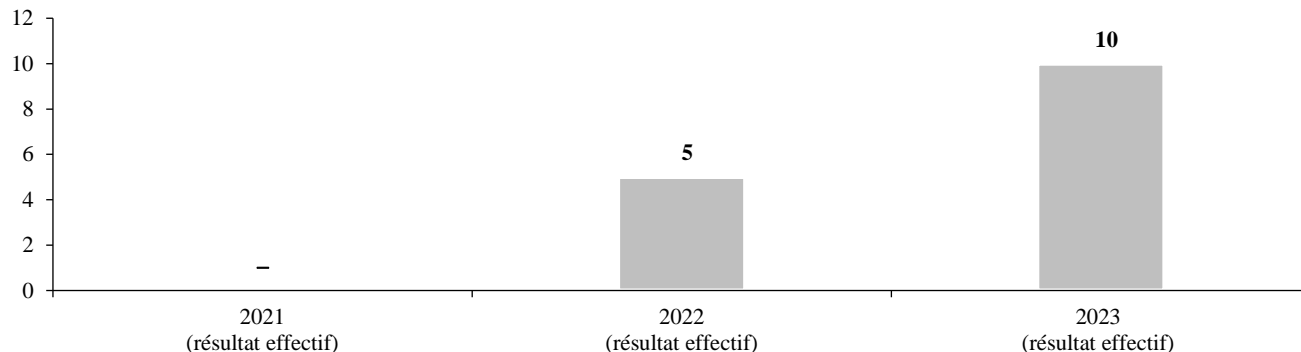
- a) la formulation des politiques portant sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif est améliorée aux niveaux national, régional et mondial, et les capacités à cet égard sont renforcées ;
- b) les États, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé se coordonnent plus efficacement aux fins de l'application des politiques sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif ;
- c) les décideurs ont une meilleure connaissance et une compréhension plus fine des possibilités d'action, concourent à l'établissement d'un consensus sur les nouveaux défis et possibilités que présente le recours à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins du développement durable et inclusif, et sont davantage en mesure d'évaluer, d'analyser et de formuler des politiques sur les grandes questions économiques internationales ;
- d) les États membres appliquent les décisions et recommandations issues du Sommet mondial sur la société de l'information et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- e) les États membres mettent la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;
- f) les pays tiennent compte des grands enjeux et des nouvelles questions en matière de logistique commerciale, y compris s'agissant du transport maritime et de la gestion portuaire ;
- g) les États membres mettent en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges, notamment l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- h) les États membres sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales et la gestion des opérations de transport, notamment grâce au Système douanier automatisé.

## **Exécution du programme en 2023**

### **Amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays en développement au moyen de la technologie satellitaire**

- 12.62 La surveillance des cultures par l'observation de la Terre peut favoriser une meilleure planification de la sécurité alimentaire et la pratique d'une agriculture durable. Dans le cadre du programme de coopération CropWatch, mis en œuvre au titre du sous-programme par la Commission de la science et de la technique au service du développement, des données satellitaires recueillies grâce aux partenariats établis sont utilisées pour surveiller l'état des cultures et combinées à d'autres données climatiques sur la sécheresse, les ravageurs et les maladies, l'objectif étant d'améliorer la gestion des exploitations agricoles. L'Algérie, le Ghana, Maurice, le Nigéria, la Zambie et le Zimbabwe, entre autres, ont ainsi eu accès à des données satellitaires et à des technologies de télédétection et ont été formés à leur utilisation, ce qui leur a permis de mieux gérer les questions de sécurité alimentaire et d'accroître les récoltes et, par conséquent, les disponibilités alimentaires.
- 12.63 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VI).

Figure 12.VI  
**Mesure des résultats : nombre de pays en développement qui utilisent des données satellitaires et des systèmes de surveillance par télédétection en complément de sondages manuels sur l'agriculture (résultat cumulé)**



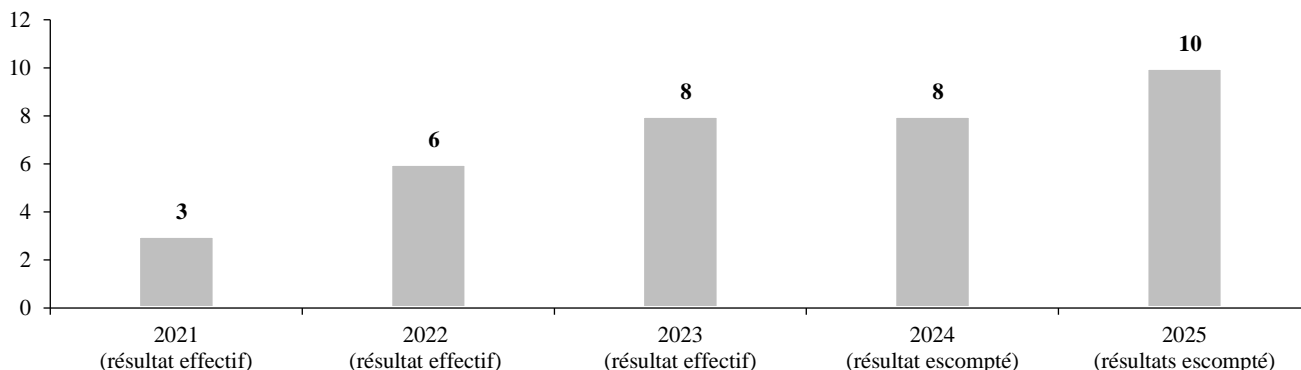
### Résultats escomptés pour 2025

#### Résultat 1 : simplification des procédures et formalités du commerce international grâce à l'utilisation du dispositif de guichet unique du Système douanier automatisé

##### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 12.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que huit nouveaux organismes de réglementation des frontières et organismes gouvernementaux partenaires utilisent le dispositif de guichet unique du Système douanier automatisé et en tirent profit, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.65 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VII).

Figure 12.VII  
**Mesure des résultats : nombre de nouveaux organismes de réglementation des frontières et organismes gouvernementaux partenaires qui utilisent le dispositif de guichet unique du Système douanier automatisé et en tirent profit (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : gestion portuaire efficace et résiliente à même de favoriser l'intégration des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales**

**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

- 12.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à faire en sorte que 12 entités portuaires de 12 pays adoptent des mesures visant à renforcer la résilience en améliorant les compétences et les capacités fondamentales de 1 774 professionnels issus de 134 communautés portuaires dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était que cinq entités portuaires prennent de telles mesures.
- 12.67 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.12).

Tableau 12.12  
**Performance mesure**

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Les compétences et les capacités fondamentales de 809 professionnels issus de 96 communautés portuaires ont été renforcées dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations	Les compétences et les capacités fondamentales de 1 000 professionnels issus de 112 communautés portuaires ont été renforcées dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations	12 entités portuaires de 12 pays (Bolivie (État plurinationale), Cameroun, Équateur, Ghana, Îles Salomon, Namibie, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Togo) ont adopté des mesures de renforcement de la résilience consistant à améliorer l'efficacité de la gestion portuaire en vue de l'augmentation des flux commerciaux et à mettre sur pied des réseaux portuaires	Au moins cinq autres entités portuaires adoptent des mesures de renforcement de la résilience consistant à améliorer les compétences et les capacités fondamentales de 1 200 professionnels issus de 130 communautés portuaires dans le domaine de la gestion portuaire en cas de pandémie et de perturbations	Au moins 10 entités portuaires ont adopté des mesures énoncées dans le recueil sur le développement de la résilience des ports face aux pandémies

**Résultat 3 : meilleure disponibilité de statistiques sur l'économie numérique dans les pays en développement**

**Projet de plan-programme pour 2025**

- 12.68 Faute de disposer de statistiques, les décideurs peuvent avoir du mal à établir des critères de référence, à suivre les progrès accomplis dans la transformation numérique de leur pays et à établir des politiques en matière d'économie numérique propices au développement. De même, pour les entreprises, le manque de statistiques peut compliquer la prise de décisions en matière d'investissement. Pour répondre aux besoins des États membres, dans le cadre du sous-programme, on a aidé des organismes nationaux de statistique ou d'autres autorités compétentes à mieux saisir, collecter et mesurer les données relatives à l'économie numérique, notamment en menant des enquêtes auprès des entreprises sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications, les ventes au détail en ligne, le commerce électronique entre entreprises et

d'entreprise à consommateur et le commerce numérique transfrontalier. Les données ainsi recueillies peuvent fournir des informations utiles concernant un plus grand nombre de pays, en particulier les pays en développement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.69 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe de disposer de statistiques concernant les conséquences de la transformation numérique dans les pays, quel que soit leur stade de développement, et d'avoir accès à des statistiques de meilleure qualité sur le commerce électronique pour comprendre le rôle qu'il joue dans l'économie et les contributions qu'il apporte au PIB, à l'emploi et au développement. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera dans ses travaux la nouvelle équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique, l'objectif étant de mettre au point des lignes directrices internationales devant alimenter les formations qui seront dispensées aux niveaux régional et national afin de renforcer la capacité des États membres de produire des statistiques pertinentes.

12.70 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.13).

Tableau 12.13  
**Mesure des résultats**

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
–	–	L'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique a été mise sur pied	Les États membres participent à l'élaboration de lignes directrices internationalement reconnues	Au moins deux pays commencent à appliquer les lignes directrices internationalement reconnues

**Produits**

12.71 On trouvera dans le tableau 12.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.14  
**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>20</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technique au service du développement	2	2	1	3
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	6	6	6
3. Notes d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions	2	1	2	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation				
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	–	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>47</b>	<b>52</b>
8. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	3	3	2	2
9. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	14	16	16
10. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
12. Sessions annuelles de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	5	4	3	4
13. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	7	7	7
14. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6
15. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
16. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	2	2	2
17. Réunions concernant la Semaine de l'économie numérique de la CNUCED	6	6	1	6
18. Réunions du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales	1	–	1	0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
19. Programme de renforcement des capacités TrainForTrade dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, notamment le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	7	7	1	1
20. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs aux transports et aux services connexes, notamment le Système douanier automatisé	22	22	22	22
21. Projets sur le transport, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	2	2	2
22. Programme sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>406</b>	<b>549</b>	<b>398</b>	<b>417</b>
23. Séminaires, ateliers et séances de formation dans le cadre du programme TrainForTrade	300	300	300	300



## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
24. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	52	177	33	52
25. Débat d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	1	1	1	1
26. Séminaire sur le rôle de la technologie (y compris les technologies de l'information et des communications) et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie, y compris débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
27. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, sur les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, sur la mesure de l'économie numérique et sur l'initiative eTrade for Women	12	12	12	12
28. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	25	25	36	36
29. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	33	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
30. Rapport sur la technologie et l'innovation et aperçu	-	-	1	1
31. Rapport sur l'économie numérique et aperçu	1	-	-	-
32. Étude sur les transports maritimes et aperçu	1	1	1	1
33. Rapports sur l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	2	2	1	1
34. Stratégies de commerce électronique	2	3	2	2
35. Étude publiée dans la série « Current Studies on Science, Technology and Innovation »	1	1	1	1
36. Séries sur la logistique des transports et du commerce et sur les transports et la facilitation du commerce	2	2	2	2
37. Rapports thématiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, du point de vue notamment des statistiques, du cyberdroit et des questions de genre	2	2	1	2
38. Série sur la gestion portuaire (programme TrainForTrade)	1	1	2	1
39. Évaluations de la préparation au commerce électronique	5	5	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
40. Documents d'orientation sur les sujets suivants : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	4	4	4
41. Rapport annuel du Système douanier automatisé	1	1	1	1
42. Bilan annuel (Year in Review) du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
43. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	2	2	2
44. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
45. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
46. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
47. Rapport du Groupe consultatif TrainForTrade de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	–	–	1	1
48. Note technique sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : Semaine de l'économie numérique de la CNUCED ; services consultatifs dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif TrainForTrade de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement et consultations sur des aspects stratégiques et pratiques du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, sur les normes et règles établies dans les instruments juridiques internationaux relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

**Bases de données et supports numériques** : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités, gérée par le programme TrainForTrade de la CNUCED, qui forme environ 1 500 personnes par an ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégalisations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme en ligne de l'initiative eTrade for All ; statistiques sur l'économie numérique figurant dans la base de données UNCTADstat.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : bulletins d'information sur le Système douanier automatisé et l'initiative eTrade for All distribués à plus de 3 000 abonnés ; bulletin sur les transports et la facilitation du commerce distribué à plus de 6 000 destinataires ; bulletin sur les sciences, la technologie et l'innovation ; prospectus, brochures et dossiers d'information sur les activités menées dans le cadre du sous-programme.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : TrainForTrade ; Commission de la science et de la technique au service du développement ; Système douanier automatisé et site Web relatif au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateforme eTrade for All ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

## Sous-programme 5 Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

### Objectif

- 12.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion d'une transformation structurelle durable, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

### Stratégie

- 12.73 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à faire ce qui suit :

- a) mener des activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les exportations, à renforcer les capacités productives et à examiner les structures de financement des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale et aux rapports sur l'application et le suivi des programmes et des plans d'action pertinents ;
- b) mettre en œuvre des programmes de coopération technique et élaborer des solutions stratégiques fondées sur des données probantes afin de promouvoir une transformation économique structurelle et durable par le renforcement des capacités productives, la diversification et la mise en place de mesures d'appui en vue de l'atténuation des vulnérabilités et du renforcement de la résilience, notamment dans les pays en développement ;
- c) promouvoir le consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures à mettre en place pour régler au mieux les problèmes de développement durable des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, notamment au niveau multilatéral, et, à cette fin, définir de nouvelles méthodes et approches stratégiques, organiser des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérer davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement ;
- d) redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, en menant des travaux de recherche et d'analyse innovants, en mettant au point des outils analytiques et en fournissant un appui technique ;
- e) apporter un appui technique aux pays les moins avancés qui sont en voie de reclassement ou ont été récemment reclassés, notamment en mettant à disposition les profils de vulnérabilité demandés par l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra, afin que ces pays puissent réussir leur reclassement dynamique et accéder sans heurt à leur nouveau statut ;
- f) étendre l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation économique structurelle, l'intégration commerciale régionale, les règles d'origine, les inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences ainsi que la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques ;
- g) aider les États membres à faire face aux répercussions socioéconomiques des chocs extérieurs sur les économies des pays cibles, au moyen de travaux de recherche et d'activités de coopération technique, afin de faciliter la conception et la mise en œuvre de mesures de renforcement de la résilience fondées sur des données ;
- h) aider les pays d'Afrique à trouver des solutions à leurs problèmes et besoins particuliers, dans la droite ligne du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) ;
- i) aider la CNUCED à mettre en œuvre le mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment par des travaux de recherche, des activités de coopération technique et des conseils pratiques dans les domaines ciblés ;
- j) organiser des formations et mener des activités de renforcement des capacités et des travaux de recherche sur l'accès aux marchés, l'indice des capacités productives, les préférences commerciales et les règles d'origine afin d'aider le Groupe des pays les moins avancés de l'OMC à définir et à négocier une position commune pour les réunions des comités compétents de l'OMC ;
- k) grâce aux activités susmentionnées, aider les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9 et 17.

12.74 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) le rôle des capacités productives est mieux pris en compte dans la promotion de la transformation structurelle au service d'une croissance et d'un développement inclusifs dans les pays bénéficiaires ;
- b) les États membres sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les marchés nationaux et régionaux et à accélérer l'industrialisation et la transformation socioéconomique ;
- c) les pays ayant des besoins spécifiques sont mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques, ce qui renforce l'efficacité des activités de coopération technique ;
- d) les États membres progressent dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- e) les États membres participent davantage aux forums multilatéraux consacrés à l'amélioration des échanges commerciaux par la mise en place de règles d'origine transparentes, prévisibles et simples ;
- f) les États membres sont mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques et d'en assurer le suivi, notamment d'améliorer la cohérence des politiques, de déterminer les effets des chocs actuels et futurs, de réduire les vulnérabilités face aux chocs extérieurs et de renforcer la résilience.

### Exécution du programme en 2023

#### Développement du commerce intrarégional en Afrique de l'Ouest grâce à la convergence du cadre légal relatif au transport, à l'intermédiation, au transit et aux échanges

12.75 Dans le cadre du sous-programme, on a facilité la création de groupes de travail spéciaux relevant des comités nationaux de facilitation des échanges au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo, dont la mission est d'établir et de faire adopter un cadre légal commun applicable au transport, à l'intermédiation, au transit et aux échanges afin d'accroître le commerce intrarégional. On a également apporté un appui aux pays en publiant des analyses approfondies et en organisant des activités ciblées de renforcement des capacités, et on a facilité la signature de la déclaration quadrilatérale pour la convergence du cadre légal du transport, de l'intermédiation, du transit et des échanges, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité des couloirs commerciaux reliant les pays susmentionnés et de favoriser la croissance socioéconomique et le commerce intrarégional.

12.76 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.15).

Tableau 12.15  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
Des groupes de travail spéciaux sur le transit et le transport ont été mis sur pied avec la participation du Bénin, du Burkina Faso et du Niger	Les groupes de travail sur le transit et le transport relevant des comités nationaux de facilitation des échanges du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo sont parvenus à un accord sur les éléments propices à la convergence du cadre légal du transport, de	La déclaration quadrilatérale pour la convergence du cadre légal du transport, de l'intermédiation, du transit et des échanges a été signée par les ministres du commerce et des transports du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
l'intermédiation, du transit et des échanges		

**Résultats escomptés pour 2025**

**Résultat 1 : meilleure compréhension des problèmes à surmonter et des possibilités à saisir pour stimuler les capacités productives et la transformation structurelle dans les pays ayant des besoins particuliers**

**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

- 12.77 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à faire en sorte que les résultats issus des évaluations du déficit des capacités productives nationales et régionales soient pris en compte dans les profils de vulnérabilité des pays les moins avancés qui remplissaient les critères de reclassement en 2021, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.78 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.16).

Tableau 12.16  
**Mesure des résultats**

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
L'indice des capacités productives de la CNUCED a été mis à la disposition de tous les pays sur un portail Web spécial et une structure cohérente a été élaborée pour faciliter les évaluations du déficit des capacités productives nationales et régionales	Des évaluations du déficit des capacités productives nationales ont été menées dans six pays (Angola, Éthiopie, Haïti, Kenya, Nigéria et Zambie)  L'Angola et la République-Unie de Tanzanie ont élaboré des politiques visant à remédier au déficit des capacités productives nationales, comme indiqué dans leurs bilans communs de pays	Les évaluations du déficit des capacités productives nationales et régionales ont été utilisées pour établir les profils de vulnérabilité demandés par l'Assemblée générale concernant les pays les moins avancés remplissant les critères de reclassement (Cambodge, Comores, Djibouti, Sénégal et Zambie)	Au moins trois pays bénéficient de programmes de soutien pluriannuels complets qui visent à remédier au déficit des capacités productives en tenant compte des priorités nationales  Les capacités productives de l'Angola et de la République-Unie de Tanzanie sont améliorées s'agissant des domaines visés dans les politiques mises au point	Les États membres progressent sur la voie de la transformation structurelle, comme en témoigne l'indice des capacités productives

**Résultat 2 : sortie de la catégorie des pays les moins avancés grâce à l'élaboration de stratégies et de politiques globales de reclassement dynamique et d'accompagnement postérieur au reclassement**

**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

- 12.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à élaborer des documents d'orientation à l'appui du reclassement du Cambodge (conjointement avec le Ministère du commerce), du Sénégal

(conjointement avec le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération) et de la Zambie (conjointement avec le Ministère des finances et de la planification nationale), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

12.80 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.17).

Tableau 12.17  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Les pays les moins avancés ont bénéficié de travaux de recherche analytique sur les moyens de parvenir à un « reclassement dynamique » et sur des concepts fondamentaux, comme la recherche de bases et de sources de données quantitatives	Les pays les moins avancés ont bénéficié d'orientations générales sur l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Trois pays figurant parmi les pays les moins avancés (Cambodge, Sénégal et Zambie) qui remplissaient les conditions de reclassement ont pris des mesures en vue de l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés utilisent plus efficacement les politiques industrielles pour parvenir à un « reclassement dynamique »	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés mettent en place les mesures de politique industrielle définies dans leur profil de vulnérabilité  Au moins deux pays qui figuraient parmi les pays les moins avancés lancent de nouvelles initiatives afin d'adapter leurs politiques commerciales compte tenu de leur reclassement

**Résultat 3 : renforcement des capacités statistiques des pays les moins avancés et d'autres pays en développement en vue de l'adoption d'une nouvelle approche en matière d'élaboration de politiques globales de diversification économique**

**Projet de plan-programme pour 2025**

12.81 Pour recenser les insuffisances en matière de capacités productives et appuyer la diversification économique, dans le cadre du sous-programme, on a conçu des indices de référence destinés à alimenter l'indice des capacités productives, le but étant de déterminer les besoins particuliers et de mesurer les progrès accomplis en matière de transformation structurelle, et on a organisé des séances de formation statistique à l'intention des parties prenantes nationales. On a également conçu un portail Web renfermant des données précises sur le taux d'utilisation du Système généralisé de préférences afin que les décideurs et les entreprises puissent tirer des conclusions et prendre des décisions éclairées en matière de politiques et de pratiques commerciales.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.82 Les enseignements tirés sont les suivants : le renforcement des capacités statistiques des décideurs nationaux peut contribuer à ce que les pays appuient et prennent en main des stratégies nationales de développement propices à la diversification économique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on interagira davantage avec les pays bénéficiaires pour renforcer leurs capacités statistiques et leur présenter de nouvelles approches méthodologiques qui leur permettront d'utiliser l'indice des capacités productives plus efficacement lorsqu'ils mettent en œuvre des stratégies nationales de développement et des programmes de portée globale. En outre, on aidera

plus énergiquement les pays les plus vulnérables à élaborer des politiques tournées vers l’avenir dans le domaine du commerce régional et multilatéral afin d’assurer la bonne mise en œuvre des initiatives commerciales régionales, comme la Zone de libre-échange continentale africaine et le Partenariat économique global régional, compte tenu des données actualisées du Système généralisé de préférences.

12.83 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.18).

Tableau 12.18  
**Mesure des résultats**

<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>	<i>2025 (résultat escompté)</i>
La première version de l’indice des capacités productives a été mise à la disposition des États membres	Des statisticiens nationaux provenant de 9 pays figurant sur la liste des pays les moins avancés (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Éthiopie, Kenya, Népal, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Zambie) ont bénéficié d’activités de renforcement des capacités consacrées à l’utilisation de l’indice des capacités productives aux fins de l’élaboration des politiques et à la base de données sur les taux d’utilisation du Système généralisé de préférences	La deuxième version de l’indice des capacités productives a été mise à la disposition des États membres	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés ou les plus vulnérables font référence aux capacités productives, y compris à l’indice des capacités productives, dans leurs stratégies nationales de développement  La base de données actualisée sur les taux d’utilisation du Système généralisé de préférences et des cours de formation statistique sont mis à la disposition des États membres	Au moins deux pays figurant parmi les pays les moins avancés ou les plus vulnérables appliquent des outils statistiques, notamment l’indice des capacités productives, pour suivre les progrès accomplis en matière de commerce et de développement, ce qui contribue à la transformation structurelle de leur économie

**Produits**

12.84 On trouvera dans le tableau 12.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.19

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	5	5	1	1
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement sur les activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
3. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de son comité des politiques de développement	2	2	1	1
4. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	5	5	5
5. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
6. Projets relatifs au commerce, à la finance, au transit et au développement en vue du renforcement des capacités nationales	1	1	3	1
7. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	1	2	–	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>50</b>
Ateliers portant sur les sujets suivants :				
8. Questions commerciales intéressant les pays les moins avancés et les pays d'Afrique : accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent ; études diagnostique et post-diagnostic sur l'intégration du commerce ; activités commerciales relatives au Cadre intégré renforcé ; transformation et progrès structurels en vue de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	13	25	10	22
9. Mise en œuvre des nouvelles initiatives qui remplaceront le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ; questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral ; Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 ; évaluation des écarts de production nationaux et programmes de développement global ; décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ; commerce et pauvreté	10	17	14	20
10. Questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	3	6	6	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
11. Le <i>Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
12. Le <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i> et son aperçu	2	2	2	2
13. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	3	3	1	1
14. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	2	2	2	1



## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
15. Études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	1	-	1	1
16. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	-	-	1	1
17. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement : politiques à mettre en œuvre pour promouvoir les capacités productives et la transformation structurelle de l'économie ; évaluation du déficit des capacités productives nationales	1	1	1	2
18. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	3	3	3	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
19. Commerce et pauvreté	2	1	2	1
20. Commerce et développement dans les pays à économie vulnérable, notamment les petits États insulaires en développement	6	7	3	5
21. Transit, transport et facilitation du commerce	-	1	-	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils pratiques dispensés aux ministères du commerce, des transports et de la planification sur le nouveau programme appelé à remplacer le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et conseils donnés aux organismes nationaux de statistique sur la mesure des capacités productives de groupes de pays ciblés ; conseils fournis aux pays les moins avancés en voie de reclassement ou déjà reclassés sur les stratégies de reclassement dynamique ; conseils dispensés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays d'Afrique sur les questions de commerce et de développement ; conseils fournis aux pays les moins avancés sur les questions commerciales les intéressant ; consultations sur les activités de la CNUCED concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays d'Afrique sur les activités à mener dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la politique commerciale, la mondialisation, les stratégies de développement du commerce et la cohérence des politiques, organisées à l'intention des États membres et pour au moins 100 participants ; notes d'orientation relatives aux publications phares.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, et articles d'opinion sur les publications phares et d'autres documents de recherche thématiques, notamment des recommandations.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

### Vue d'ensemble

12.85 On trouvera dans les tableaux 12.20 à 12.22 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.20

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	71 640,1	75 250,5	–	–	(202,5)	(202,5)	(0,3)	75 048,0
Autres dépenses de personnel	1 104,1	1 865,2	–	–	–	–	–	1 865,2
Dépenses de représentation	6,9	9,8	–	–	–	–	–	9,8
Consultants	977,4	1 112,7	–	–	–	–	–	1 112,7
Experts	103,9	399,0	–	–	–	–	–	399,0
Voyages des représentants	131,8	207,1	–	–	–	–	–	207,1
Voyages du personnel	806,7	1 058,5	–	–	–	–	–	1 058,5
Services contractuels	1 226,4	957,5	–	–	–	–	–	957,5
Frais généraux de fonctionnement	1 964,4	2 112,2	–	–	119,6	119,6	5,7	2 231,8
Fournitures et accessoires	70,1	223,1	–	–	–	–	–	223,1
Mobilier et matériel	314,8	393,8	–	–	–	–	–	393,8
Subventions et contributions	16,7	–	–	–	–	–	–	–
Autres changements	15,1	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>78 378,6</b>	<b>83 589,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>83 506,5</b>

Tableau 12.21

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2025

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2024	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)
Création	1	1 économiste (P-3) au titre du sous-programme 1
Suppressions	(2)	1 assistant(e) à la gestion des documents [G(AC)] et 1 assistant(e) de secrétariat [G(AC)] au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2025	387	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 77 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C), 120 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 12.22  
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2025
	Effectif proposé pour 2024	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	52	–	–	–	–	52
P-4	66	–	–	–	–	66
P-3	76	–	–	1	1	77
P-2/1	35	–	–	–	–	35
<b>Total partiel</b>	<b>256</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>257</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	10	–	–	–	–	10
G(AC)	122	–	–	(2)	(2)	120
<b>Total partiel</b>	<b>132</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>130</b>
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>387</b>

<sup>a</sup> Y compris 4 postes temporaires [1 économiste hors classe (P-5) et 3 économistes (2 P-4 et 1 P-3)].

- 12.86 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.23 à 12.25 et dans la figure 12.VIII.
- 12.87 Comme le montrent les tableaux 12.23 1) et 12.24 1), les ressources proposées pour 2025 s'élèvent globalement à 83 506 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 82 900 dollars (0,1 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 12.23

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	212,2	224,7	–	–	–	–	–	224,7
B. Direction exécutive et administration								
1. Direction exécutive et administration	8 522,9	9 282,1	–	–	–	–	–	9 282,1
2. Mémoire d'accord	1 565,4	2 645,5	–	–	–	–	–	2 645,5
<b>Total partiel (B)</b>	<b>10 088,4</b>	<b>11 927,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11 927,6</b>
C. Programme de travail								
1. Mondialisation, interdépendance et développement	8 636,6	9 608,8	–	–	(202,5)	(202,5)	(2,1)	9 406,3
2. Investissement et entreprises	13 413,6	14 855,0	–	–	–	–	–	14 855,0
3. Commerce international et produits de base	15 884,5	16 405,7	–	–	–	–	–	16 405,7
4. Technologie et logistique	10 630,9	10 368,2	–	–	–	–	–	10 368,2
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	5 926,6	6 150,0	–	–	–	–	–	6 150,0
<b>Total partiel (C)</b>	<b>54 492,2</b>	<b>57 387,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(202,5)</b>	<b>(202,5)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>57 185,2</b>
D. Appui au programme	13 585,7	14 049,4	–	–	119,6	119,6	0,9	14 169,0
<b>Total partiel (1)</b>	<b>78 378,6</b>	<b>83 589,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>83 506,5</b>

(2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Changements		2025 (prévisions)
			Total	Pourcentage	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration					
1. Direction exécutive et administration	2 449,5	2 449,5	–	–	2 449,5
2. Mémoire d'accord	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (B)</b>	<b>2 449,5</b>	<b>2 449,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 449,5</b>

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives) (estimations)		2024	Changements	Pourcentage	2025 (prévisions)
<b>C. Programme de travail</b>						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	7 609,6	7 609,6		–	–	7 609,6
2. Investissement et entreprises	5 429,9	5 429,9		–	–	5 429,9
3. Commerce international et produits de base	3 227,4	3 227,4		–	–	3 227,4
4. Technologie et logistique	35 056,1	35 056,1		–	–	35 056,1
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	2 308,7	2 308,7		–	–	2 308,7
<b>Total partiel (C)</b>	<b>53 631,7</b>	<b>53 631,7</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>53 631,7</b>
<b>D. Appui au programme</b>	<b>5 244,8</b>	<b>5 244,8</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 244,8</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>61 326,0</b>	<b>61 326,0</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61 326,0</b>
<b>Total</b>	<b>139 704,6</b>	<b>144 915,4</b>		<b>(82,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>144 832,5</b>

Tableau 12.24

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2025, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Effectif proposé pour 2025
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
<b>B. Direction exécutive et administration</b>						
1. Direction exécutive et administration	49	–	–	–	–	49
2. Mémoire d'accord	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (B)</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>
<b>C. Programme de travail</b>						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	46	–	–	(1)	(1)	45
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	–	75
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	–	82
4. Technologie et logistique	52	–	–	–	–	52
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	29	–	–	–	–	29
<b>Total partiel (C)</b>	<b>284</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>283</b>

Composante/sous-programme	Changements					Total	Effectif proposé pour 2025
	2024 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	–	55
<b>Total partiel (1)</b>	<b>388</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>387</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (estimations)	Changements (prévisions)	
		2025	
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration			
1. Direction exécutive et administration	1	–	1
2. Mémoire d'accord	–	–	–
<b>Total partiel (B)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
C. Programme de travail			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	–	–	–
2. Investissement et entreprises	–	–	–
3. Commerce international et produits de base	–	–	–
4. Technologie et logistique	1	–	1
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
D. Appui au programme	13	–	13
<b>Total partiel (2)</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>403</b>	<b>(1)</b>	<b>402</b>

Tableau 12.25

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

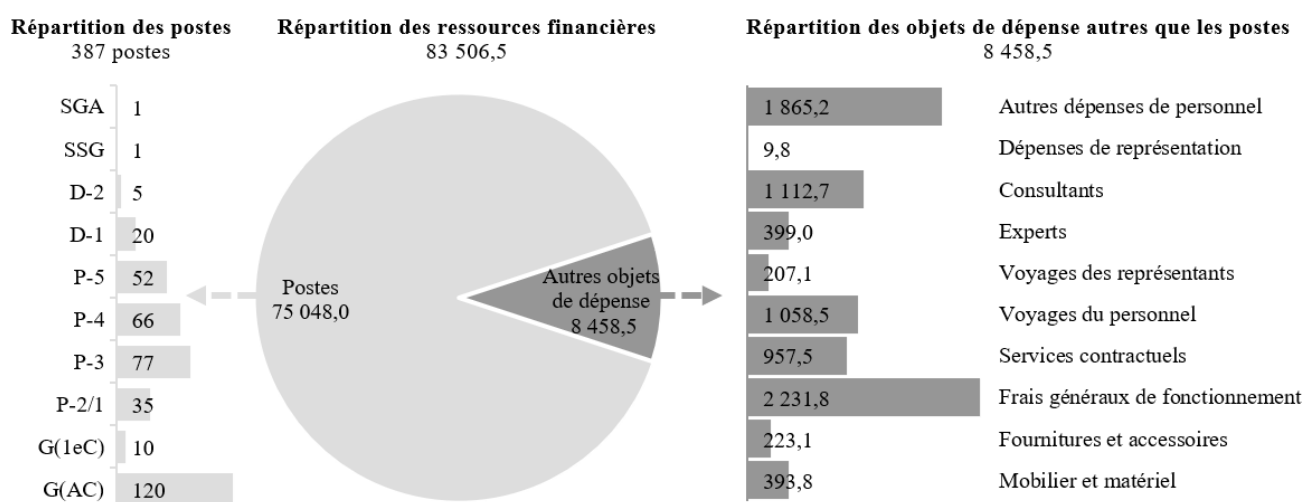
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	71 640,1	75 250,5	–	–	(202,5)	(202,5)	(0,3)	75 048,0
Autres objets de dépense	6 738,4	8 338,9	–	–	119,6	119,6	1,4	8 458,5
<b>Total</b>	<b>78 378,6</b>	<b>83 589,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(82,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>83 506,5</b>

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		256	–	–	1	1	0,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		132	–	–	(2)	(2)	(1,5)
<b>Total</b>		<b>388</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(0,3)</b>

Figure 12.VIII  
**Répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Autres changements

12.88 Comme le montre le tableau 12.23 1), les changements entraînent une diminution nette de 82 900 dollars, qui s'explique comme suit :

- Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).** La diminution nette de 202 500 dollars au titre des postes est due à la suppression d'un poste d'assistant(e) à la gestion des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et d'un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)], contrebalancée en partie par la création d'un poste d'économiste (P-3) (voir annexe II) ;
- Appui au programme.** La hausse de 119 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement tient à l'augmentation des ressources nécessaires pour : i) les services informatiques et services de communication fournis par l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul des Nations Unies, compte tenu de l'intensification des

efforts de numérisation ; ii) les services liés à la reproduction de documents assurés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, compte tenu de la multiplication des activités d'information et de sensibilisation.

### Ressources extrabudgétaires

- 12.89 Comme le montrent les tableaux 12.23 2) et 12.24 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 61 326 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer 15 postes [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)] dont les titulaires assureront principalement les fonctions administratives liées aux activités extrabudgétaires. En outre, les ressources autres que celles affectées à des postes serviront à mener à bien diverses activités de coopération technique (services consultatifs techniques, formations, ateliers, séminaires et projets sur le terrain).
- 12.90 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la CNUCED, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### Organes directeurs

- 12.91 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 12.26.

Tableau 12.26  
**Organes directeurs**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission de la science et de la technique au service du développement	Mandat : résolution <a href="#">46/235</a> de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an Une réunion-débat intersessions par an	170,8	170,8
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Mandat : résolution <a href="#">49/130</a> de l'Assemblée générale <a href="#">TD/442</a> , <a href="#">TD/442/Corr.1</a> et <a href="#">TD/442/Corr.2</a> (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts Une session par an	36,3	36,3
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Mandat : résolution <a href="#">1995 (XIX)</a> de l'Assemblée générale, par. 2 Une session tous les quatre ans	17,6	17,6
<b>Total</b>		<b>224,7</b>	<b>224,7</b>

- 12.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 224 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.27 et la figure 12.IX.



Tableau 12.27  
**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

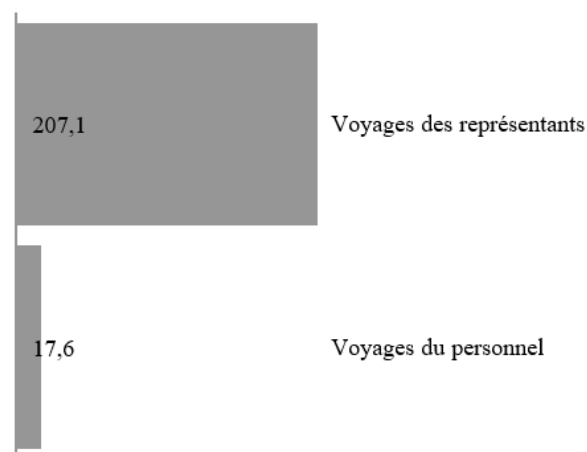
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Objets de dépense autres que les postes	212,2	224,7	–	–	–	–	–	224,7
<b>Total</b>	<b>212,2</b>	<b>224,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>224,7</b>

Figure 12.IX  
**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Répartition des objets de dépense autres que les postes**  
 224,7



## **Direction exécutive et administration**

### **1. Direction exécutive et administration**

12.93 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il continuera de coordonner l'Équipe spéciale des questions de genre, qui est présidée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et a pour mandat d'améliorer et de mieux coordonner les activités de prise en compte des questions de genre, notamment en nommant, pour chaque sous-programme de la CNUCED, des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, qui sont notamment chargés d'examiner les descriptifs de projet du fonds d'affectation spéciale et de les valider du point de vue de ces questions. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques, présidée par le Secrétaire général adjoint, a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les

activités statistiques, notamment pour ce qui est de la production, de la diffusion et du renforcement des capacités.

- 12.94 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED mène également des activités de communication et de relations extérieures, à savoir la planification et l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication, notamment la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. Il s'emploie également à promouvoir la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et mène des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant l'action de la société civile.
- 12.95 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne et mène en outre des activités d'évaluation qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED ; à cet effet, il fournit des services de contrôle interne qui prennent les formes suivantes : supervision et gestion des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, supervision et gestion des évaluations des projets financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et supervision et coordination des évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il fournit ainsi un soutien et des conseils stratégiques sur le contrôle, les auto-appréciations et les auto-évaluations.
- 12.96 Par ailleurs, sous la supervision directe du Cabinet général de la Secrétaire générale de la CNUCED, le bureau de liaison à New York s'emploie à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.97 Le Service des statistiques est chargé de veiller à la coordination, à la normalisation et à la cohésion des activités statistiques à l'échelle de l'organisation, et d'effectuer, en toute indépendance, le contrôle de la qualité des statistiques de la CNUCED. Cette entité transversale fournit des statistiques et des indicateurs utiles et à jour sur le commerce et le développement dans les différents domaines d'activité de la CNUCED, notamment ce qui concerne les questions connexes de la finance, de la technologie, des transports, de l'investissement et du développement durable, afin d'améliorer la recherche, l'analyse et l'action politique fondées sur des données. Elle s'emploie également, à l'aide du cadre d'assurance de la qualité des statistiques de la CNUCED, à harmoniser les normes en matière de statistique pour permettre une meilleure planification, renforcer les synergies et faciliter le contrôle de la qualité. Le Service coordonne les activités relatives aux données et aux statistiques que mène la CNUCED, notamment en élaborant des méthodes, des normes et des outils pour la collecte, la compilation, la diffusion et l'utilisation de statistiques de haute qualité conformes aux normes internationales. Il contribue également au développement des services nationaux de statistiques et des statistiques mondiales, soutient les efforts faits par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et élabore des statistiques sur des questions liées au mandat de la CNUCED en collaboration avec des partenaires internationaux.
- 12.98 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Elle continuera de réduire son empreinte carbone en passant en revue l'ensemble des voyages aériens de la direction pour s'assurer que toutes les autres solutions sont envisagées et en délaissant les voyages aériens au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela est possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend exclusivement les émissions liées aux voyages aériens.

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

12.99 On trouvera dans le tableau 12.28 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CNUCED continuera de faire en sorte que les délais soient davantage respectés, notamment en suivant l'application des directives connexes au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et en faisant rapport à la direction une fois par mois. Le portail en ligne consacré aux voyages, qui sert à repérer les demandes non conformes aux directives d'achat anticipé des billets d'avion et à envoyer des alertes automatiques à la direction, est utilisé par les membres du personnel pour faire valider leurs demandes d'autorisation de voyage par la direction avant de les soumettre dans Umoja. En outre, la CNUCED continue de chercher à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager la planification précoce des réunions et conférences, autant que possible.

Tableau 12.28  
**Respect des délais**  
(En pourcentage)

	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux prévu)	2025 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	97	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	37	52	72	100	100

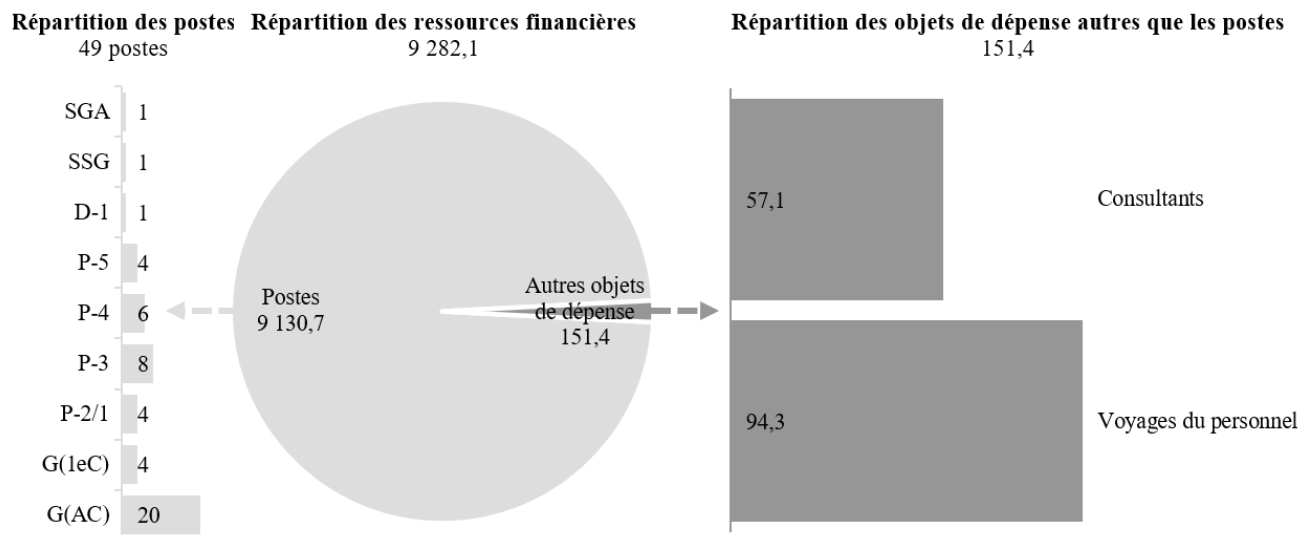
12.100 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 9 282 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.29 et la figure 12.X.

Tableau 12.29  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**  
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	8 377,7	9 130,7	–	–	–	–	–	9 130,7
Autres objets de dépense	145,2	151,4	–	–	–	–	–	151,4
<b>Total</b>	<b>8 522,9</b>	<b>9 282,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 282,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>

Figure 12.X  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## 2. Mémoire d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux

12.101 Le 22 juillet 2022, dans le cadre des efforts qu'il déploie face à la montée récente de l'insécurité alimentaire mondiale, le Secrétaire général a signé, avec la Fédération de Russie, un mémorandum d'accord visant à promouvoir et à faciliter l'accès sans entrave aux marchés mondiaux des produits alimentaires et engrais russes, qui ne sont pas soumis à des sanctions. Cette initiative, connue sous le nom de mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, vise à apporter de la stabilité aux marchés alimentaires mondiaux en facilitant l'accès mondial aux produits agricoles, y compris les engrais et les matières premières nécessaires à la production d'engrais.

12.102 Les objectifs du mémorandum d'accord sont les suivants :

- a) Poursuite des livraisons commerciales de produits alimentaires et d'engrais de la Fédération de Russie aux pays qui en ont besoin ;
- b) Poursuite des efforts déployés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter l'accès transparent et sans entrave au marché mondial des aliments et des engrais, y compris pour les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie ; dans le cadre de l'initiative, la Fédération de Russie informe le Secrétariat de tout obstacle potentiel ou existant à cet accès qui pourrait survenir dans les secteurs de la finance, des assurances et de la logistique ;
- c) Facilitation par la Fédération de Russie de l'exportation sans entrave de denrées alimentaires, d'huile de tournesol et d'engrais à partir des ports ukrainiens.

12.103 Pour appuyer le mémorandum d'accord, la CNUCED supervise les efforts visant à collaborer avec les autorités compétentes et le secteur privé afin d'exempter effectivement les produits alimentaires et les engrais, y compris les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie, des mesures imposées à cette dernière, en partant du principe que ces mesures ne s'appliquent pas aux produits alimentaires et aux engrais.

- 12.104 La CNUCED répond aux demandes de la Fédération de Russie et fournit des conseils techniques à cette dernière et aux entreprises russes concernant la facilitation du commerce dans le cadre du mémorandum d'accord.
- 12.105 Dans ce contexte, la CNUCED a mis en place une équipe spéciale chargée de l'application du mémorandum d'accord, dont les activités sont les suivantes :
- a) Établissement de canaux d'information mutuels entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU aux fins de l'application du mémorandum d'accord et de la communication au Secrétariat de tout obstacle rencontré dans l'accès aux marchés mondiaux des aliments et des engrais en provenance de la Fédération de Russie ;
  - b) Offre d'un appui aux groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux mobilisant les acteurs concernés des secteurs public et privé et facilitation de leurs efforts ;
  - c) Sur la base des demandes émanant de la Fédération de Russie, liaison avec le secteur privé, y compris les associations commerciales, les groupes industriels et les entreprises, pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord.
- 12.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 2 645 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.30 et la figure 12.XI.

Tableau 12.30

**Mémorandum d'accord : évolution des ressources financières**

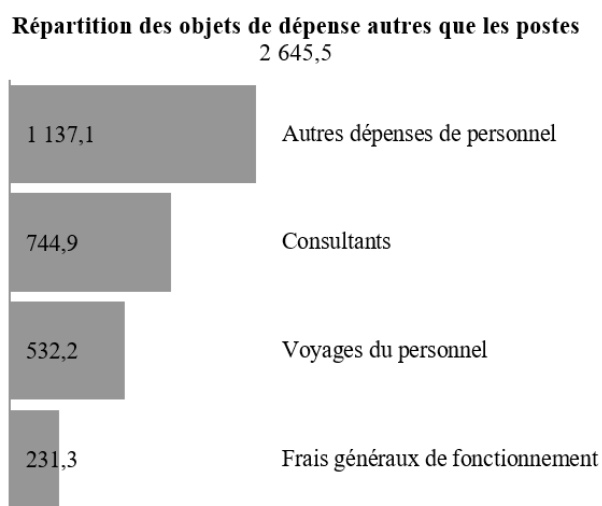
(En milliers de dollars des États-Unis)

			<i>Changements</i>						<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Objets de dépense autres que les postes	1 565,4	2 645,5	–	–	–	–	–	–	2 645,5
<b>Total</b>	<b>1 565,4</b>	<b>2 645,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 645,5</b>

Figure 12.XI

**Mémorandum d'accord : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Programme de travail**

**Sous-programme 1**

**Mondialisation, interdépendance et développement**

12.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 9 406 300 dollars et font apparaître une diminution de 202 500 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera au paragraphe 12.88 a) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.31 et la figure 12.XII.

Tableau 12.31

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

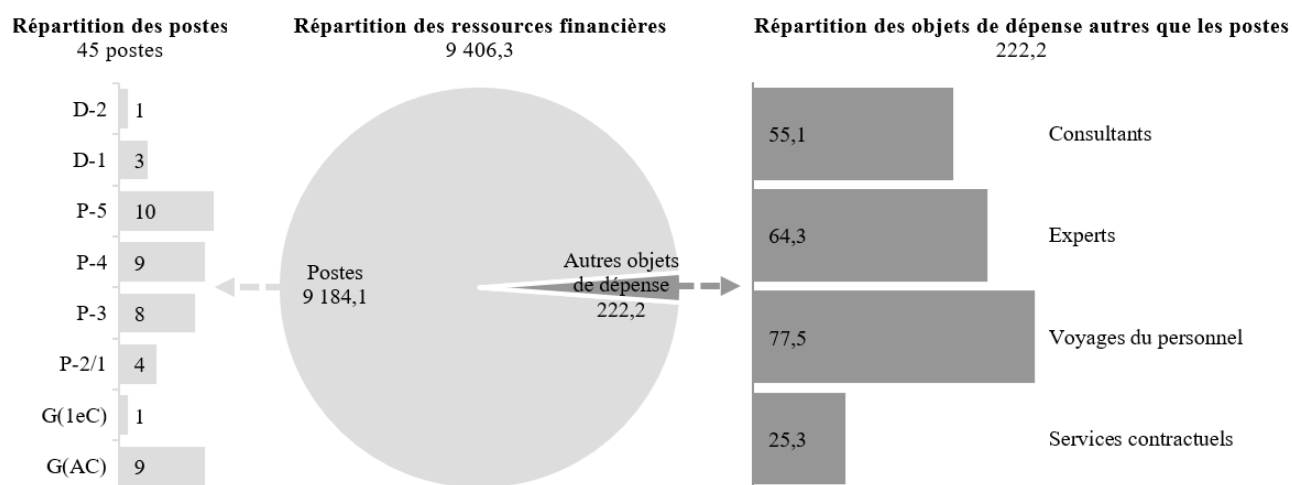
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	8 417,8	9 386,6	–	–	(202,5)	(202,5)	(2,2)	9 184,1	
Autres objets de dépense	218,8	222,2	–	–	–	–	–	222,2	
<b>Total</b>	<b>8 636,6</b>	<b>9 608,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(202,5)</b>	<b>(202,5)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>9 406,3</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	–	–	1	1	2,9	35	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	(2)	(2)	(16,7)	10	
<b>Total</b>		<b>46</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>45</b>	

Figure 12.XII

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Sous-programme 2

#### Investissement et entreprises

12.108 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 14 855 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.32 et la figure 12.XIII.

Tableau 12.32

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

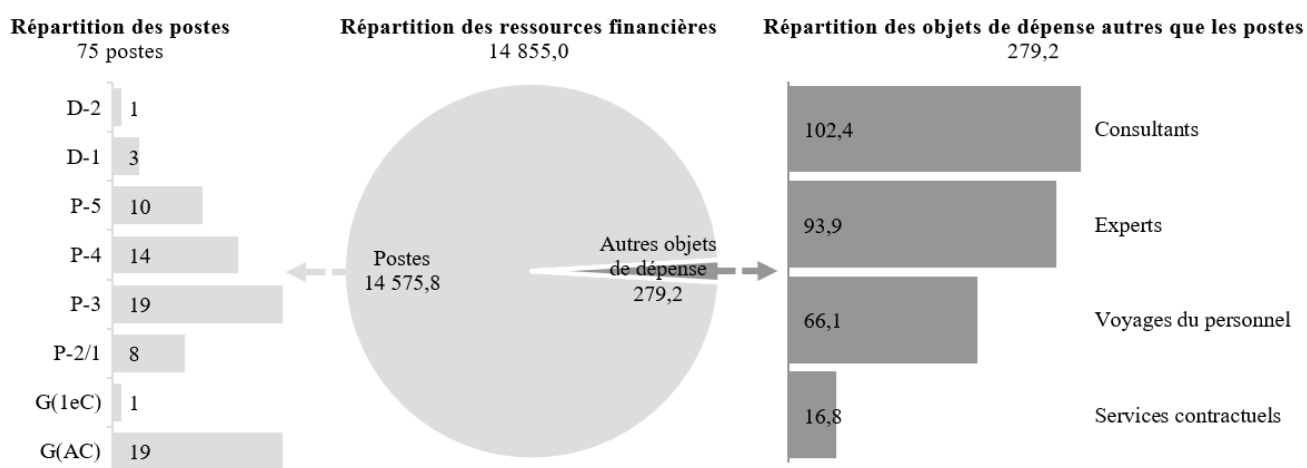
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	13 142,5	14 575,8	—	—	—	—	—	14 575,8
Autres objets de dépense	271,1	279,2	—	—	—	—	—	279,2
<b>Total</b>	<b>13 413,6</b>	<b>14 855,0</b>	—	—	—	—	—	<b>14 855,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	—	—	—	—	—	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	—	—	—	—	—	20
<b>Total</b>		<b>75</b>	—	—	—	—	—	<b>75</b>

Figure 12.XIII

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 3  
Commerce international et produits de base**

12.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 16 405 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.33 et la figure 12.XIV.

Tableau 12.33

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

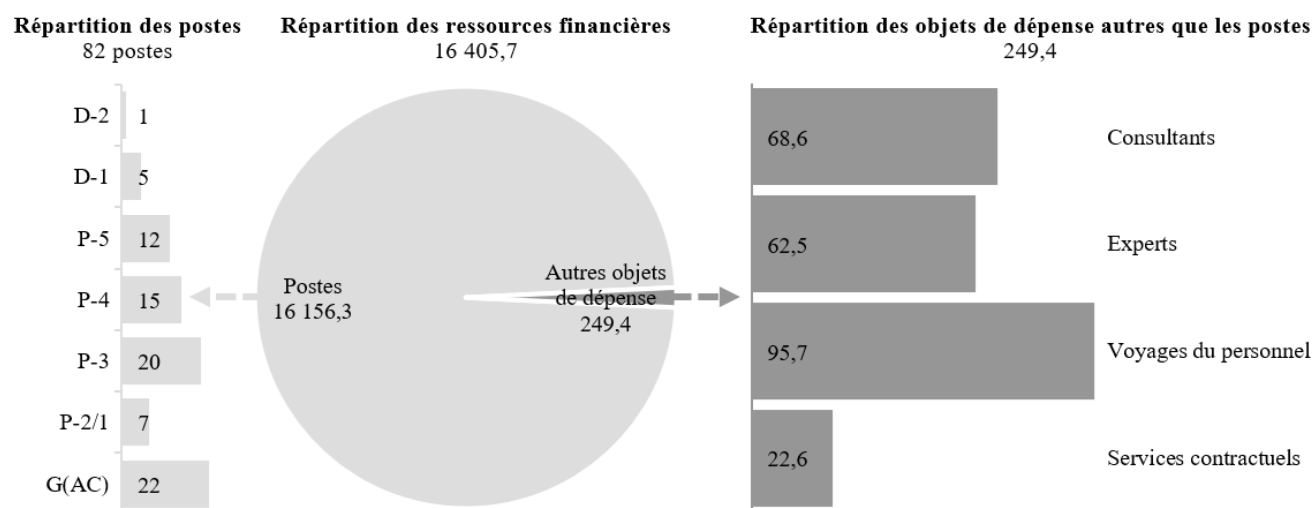
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	15 644,5	16 156,3	–	–	–	–	16 156,3
Autres objets de dépense	240,0	249,4	–	–	–	–	249,4
<b>Total</b>	<b>15 884,5</b>	<b>16 405,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16 405,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	22
<b>Total</b>		<b>82</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>82</b>



Figure 12.XIV  
**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Sous-programme 4 Technologie et logistique

12.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 10 368 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.34 et la figure 12.XV.

Tableau 12.34  
**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

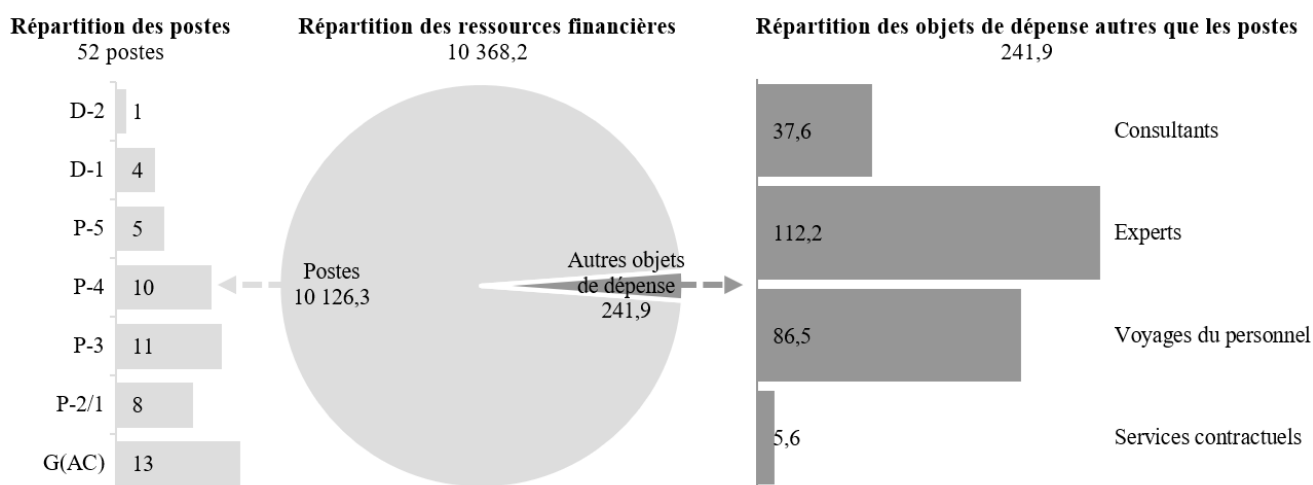
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	10 391,2	10 126,3	-	-	-	-	10 126,3
Autres objets de dépense	239,7	241,9	-	-	-	-	241,9
<b>Total</b>	<b>10 630,9</b>	<b>10 368,2</b>	-	-	-	-	<b>10 368,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	-	-	-	-	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	-	-	-	-	13
<b>Total</b>		<b>52</b>	-	-	-	-	<b>52</b>

Figure 12.XV

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 5  
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

12.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 6 150 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.35 et la figure 12.XVI.

Tableau 12.35

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

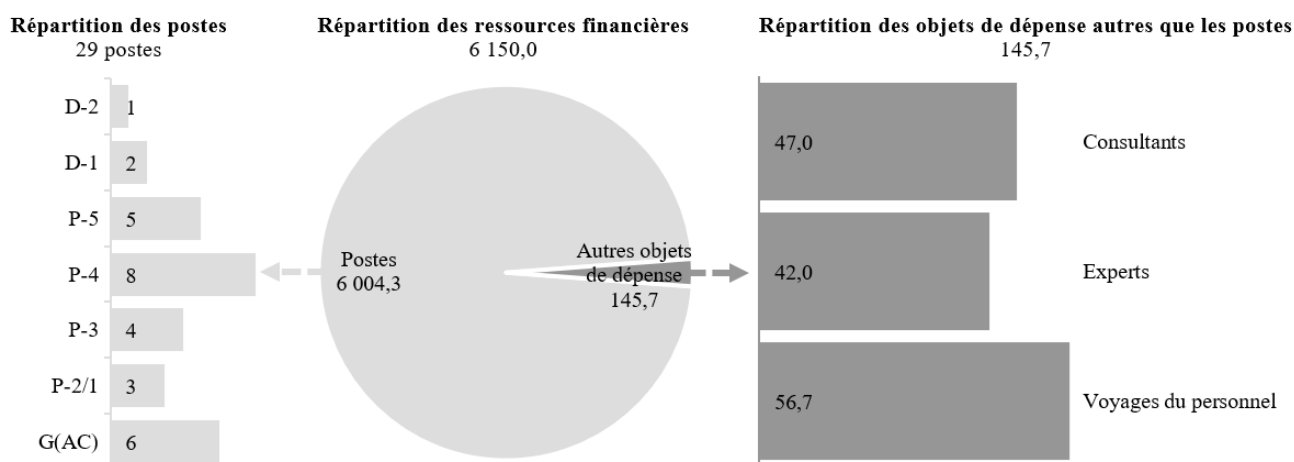
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	5 783,4	6 004,3	–	–	–	–	6 004,3
Autres objets de dépense	143,2	145,7	–	–	–	–	145,7
<b>Total</b>	<b>5 926,6</b>	<b>6 150,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 150,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29</b>

Figure 12.XVI

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

12.112 La composante Appui au programme correspond aux activités administratives qui sont menées pour assurer le bon fonctionnement du programme, notamment celles touchant les ressources humaines, les finances et le budget, la planification des programmes, les activités intergouvernementales et la coopération technique.

12.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 14 169 000 dollars et font apparaître une augmentation de 119 600 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera au paragraphe 12.88 b) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.36 et la figure 12.XVII.

Tableau 12.36

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

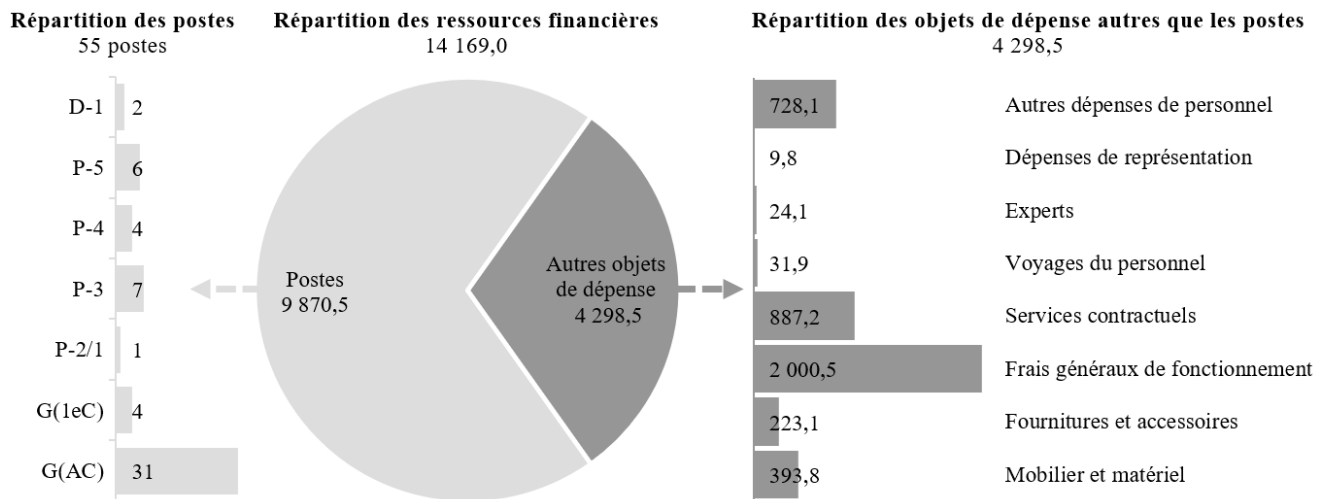
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	9 883,0	9 870,5	–	–	–	–	–	9 870,5	
Autres objets de dépense	3 702,7	4 178,9	–	–	119,6	119,6	2,9	4 298,5	
<b>Total</b>	<b>13 585,7</b>	<b>14 049,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>119,6</b>	<b>119,6</b>	<b>0,9</b>	<b>14 169,0</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	35	
<b>Total</b>		<b>55</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>55</b>	

Figure 12.XVII

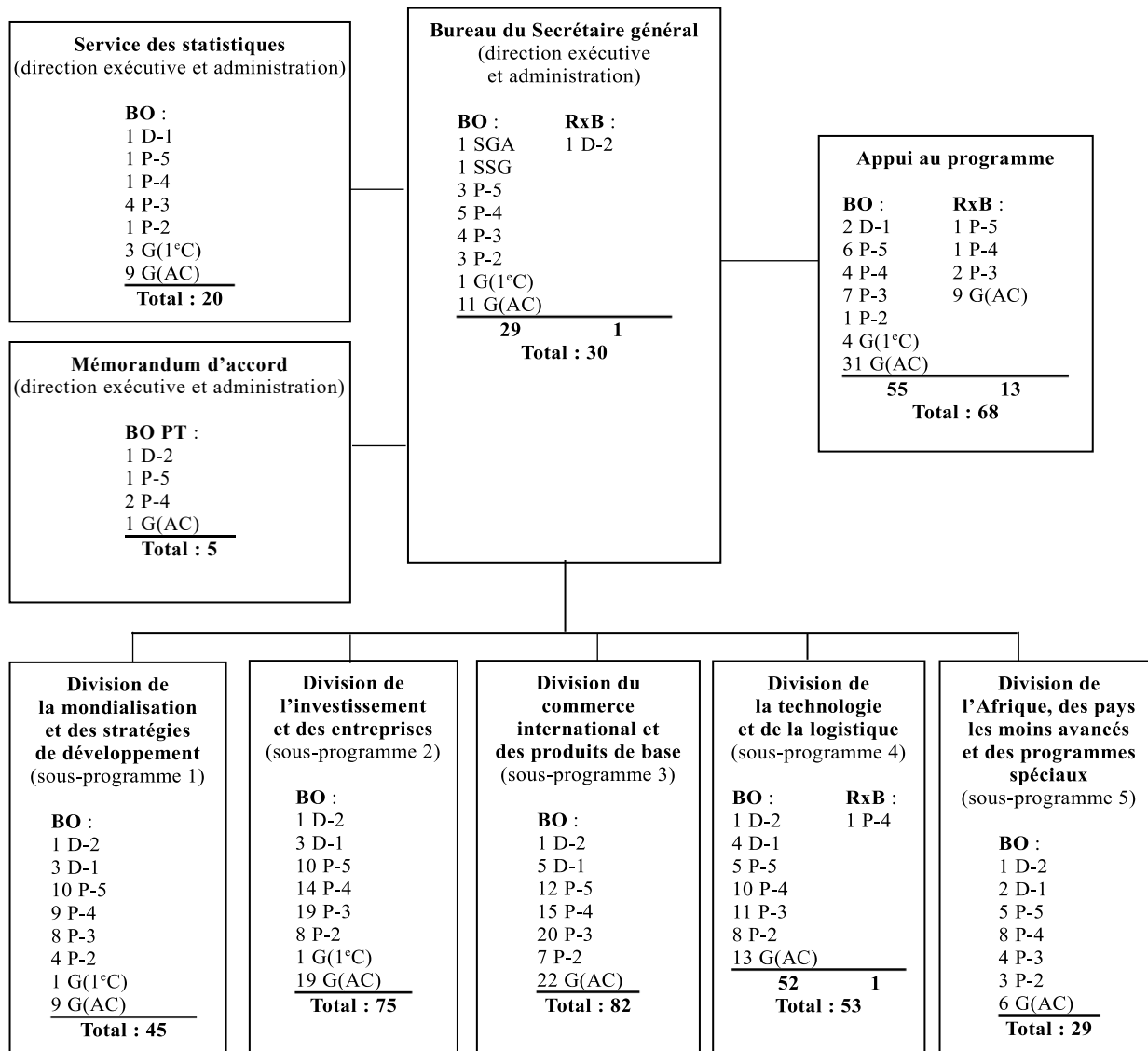
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2025



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Annexe II

### Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)	(2)	G(AC)	<b>Suppression</b> d'un poste d'assistant(e) à la gestion des documents et d'un poste d'assistant(e) de secrétariat	La suppression de deux postes à laquelle il est proposé de procéder est liée à la restructuration des responsabilités au sein du sous-programme et à l'automatisation et la dématérialisation des processus relatifs à la gestion des documents.
Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste d'économiste	Le poste qu'il est proposé de créer vise à renforcer le Programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, notamment les études pertinentes. Le ou la titulaire dirigerait les analyses techniques et quantitatives et les analyses par modélisation réalisées par le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Il ou elle serait également chargé(e) de : a) fournir au Groupe un appui général en matière de statistique, notamment en ce qui concerne le recensement des méthodes à appliquer, la construction de modèles, les étalonnages, les estimations et les simulations ; b) contribuer aux rapports et documents techniques et destinés aux organes délibérants, aux projets de coopération technique et à la tenue du site Web du Groupe.

*Abréviation* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).